

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-huitième séance – Mardi 8 mars 2016, à 17 h

Présidence de M. Carlos Medeiros, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Guillaume Barazzone*, vice-président, *MM. Eric Bertinat, Emmanuel Deonna, Mme Maria Vittoria Romano, MM. Gazi Sahin, Pascal Spuhler et Joris Vaucher*.

Assistent à la séance: *M^{me} Esther Alder*, maire, *M. Rémy Pagani, M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 25 février 2016, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 8 mars, mercredi 9 mars et lundi 14 mars 2016, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. M. Guillaume Barazzone sera présent aujourd'hui dès 18 h 30. Il sera en revanche absent demain. M. Sami Kanaan sera lui aussi présent dès 18 h 30 en séance supplémentaire le lundi 14 mars. M^{me} Sandrine Salerno sera absente dès 20 h 30 aux séances de ce soir et de lundi 14 mars. Ces magistrats demandent donc un report des points qui les concernent, afin que ceux-ci puissent être traités en leur présence.

Le bureau souhaite un bon rétablissement à notre collègue Eric Bertinat; comme vous le savez tous, il a été victime d'un accident de moto. Aux dernières nouvelles, il a quitté l'hôpital. Nous aimerions le revoir au plus vite parmi nous – mais ne faites pas de zèle, Monsieur Bertinat!

Concernant la séance supplémentaire de lundi, je vous rappelle que nous appliquerons à cette occasion l'art. 95 bis du règlement du Conseil municipal; nous traiterons donc les anciens rapports en débat accéléré. Les listes seront bientôt établies par le bureau après consultation des chefs de groupe.

De plus, sur décision du bureau, qui en a déjà informé les chefs de groupe, nous siégerons également le lundi 30 mai à 17 h et 20 h 30. A l'occasion de la fin de ma présidence, je prévois pour ce soir-là une petite surprise sous forme de fête de la jeunesse. Nous mettrons les jeunes à la une!

J'aimerais aussi, aujourd'hui 8 mars, rendre hommage à toutes les dames qui ne sont pas mises en valeur pour cette occasion spéciale mais qui sont là trois cent soixante-cinq jours sur trois cent soixante-cinq. Mesdames, un seul mot: merci!

On vous aime. Le bureau a décidé de vous offrir une rose pour marquer l'événement. (*Exclamations et applaudissements.*) Les roses vous seront distribuées. Il s'agit d'un geste symbolique du bureau envers vous, Mesdames.

Une voix. Attention aux micros!

Le président. En effet, les roses sont un peu mouillées et il faut donc faire attention aux micros. (*Brouhaha. Cloche.*) Madame Salerno, vous avez la parole.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, puisque nous en sommes au moment de la distribution des roses pour la Journée internationale des droits des femmes, je me permets de vous signaler que j'ai mis à votre disposition dans la salle des pas perdus un document produit par les bibliothèques municipales dans le cadre de l'engagement de la Ville sur les questions de l'égalité entre hommes et femmes. Cette année, il s'agit d'une bibliographie sur le thème des femmes et de la bande dessinée, qui propose tout un cycle de conférences et de découvertes d'auteurs dans le monde de la bande dessinée. Si vous êtes intéressés à participer, vous êtes les bienvenus; de manière plus pérenne, vous disposez de cet outil, qui peut être intéressant pour vous ou pour vos proches, sur la bande dessinée et sur les regards parfois stéréotypés qu'on peut avoir dans ce domaine culturel ou professionnel en particulier. Je vous remercie de votre attention.

4. Ratification de la nomination de la Société fiduciaire Berney & Associés SA en tant qu'organe de contrôle de la Fondetec (D-53).



Rue Hugo-de-Senger 3
1205 Genève

T +41 22 338 03 60
F +41 22 338 03 69

fondetec@fondetec.ch
www.fondetec.ch

Monsieur Carlos Medeiros
Président
Conseil municipal de la Ville de Genève
Palais Eynard
4, rue de la Croix-Rouge
1204 Genève

REÇU le
- 3 FEV. 2016

Genève, le 29 janvier 2016
Réf : JF/rc

Concerne : **nomination de l'organe de contrôle**

Monsieur le Président du Conseil municipal de la Ville de Genève,

Par la présente, nous avons le plaisir de vous informer que suite à un appel d'offre, le Conseil de fondation lors de sa séance du 28 janvier 2016 a choisi de donner le mandat d'organe de contrôle de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève, Fondetec à **Société Fiduciaire BERNEY & ASSOCIES SA**.

Conformément à l'article 17 de nos statuts, nous vous prions de bien vouloir ratifier cette nomination par le Conseil municipal, en vue de son inscription au Registre du commerce.

Pour le bon ordre de vos dossiers, nous vous remettons en annexe un exemplaire de la loi 9657 accompagné des statuts, ainsi qu'un exemplaire de l'offre de la Société Fiduciaire Berney & Associés SA.

En vous souhaitant bonne réception de la présente et restant à votre disposition pour tout renseignement éventuel, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Conseil municipal de la Ville de Genève, l'expression de nos sentiments distingués.

fondetec

Jérôme Favoulet
Directeur

Annexes mentionnées

Copie au secrétariat du Conseil municipal de la Ville de Genève

berney associés

OFFRE DE PRESTATIONS

REVISION DES
COMPTES ANNUELS

FONDETEC

CONFIDENTIEL

Janvier 2016

1. INTRODUCTION

La Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève-Fondetec (ci-après « Fondetec » ou « la Fondation ») a pour but de promouvoir de nouvelles entreprises créatrices d'emplois, de soutenir et de développer des entreprises existantes et de stimuler l'innovation en Ville de Genève.

La présente proposition fait suite à l'appel d'offre du 15 décembre 2015. Notre proposition vise à préciser notre compréhension de la mission que vous souhaitez nous confier, ainsi que son périmètre d'intervention et ses conditions de réalisation.

Elle est principalement basée sur l'analyse du rapport de révision des comptes de l'exercice 2014 et du rapport annuel de Fondetec, ainsi que sur notre expérience de ce type de mandat.

2. VOS ATTENTES

**Vos objectifs
et attentes**

Par rapport au type de mandat et à votre secteur d'activité, nous comprenons que vos principales attentes par rapport à l'organe de révision sont les suivantes :

- Large expérience d'audit d'entités d'utilité publique à but non lucratif.
- Connaissances et maîtrise des normes Swiss GAAP RPC, et particulièrement la norme RPC 21 relative à l'établissement des comptes des organisations sociales d'utilité publique à but non lucratif.
- Respect des délais.
- Développement d'un réel partenariat avec capacité de fournir des services de proximité en matière d'audit et de conseil (disponibilité et réactivité).
- Communication aisée, franche et régulière ne se limitant pas nécessairement à la période d'audit uniquement.
- Apport en matière de valeur ajoutée. Au-delà de l'audit des comptes, il conviendra de communiquer les améliorations potentielles constatées en termes de contrôle, de gestion, d'outils afin de contribuer au développement de vos activités.
- Continuité dans l'équipe de révision.
- Honoraires compétitifs.

3. LIVRABLES

Livrables Les éléments qui doivent vous être remis dans le cadre de ce mandat sont les suivants :

- Rapport de révision, établi selon les normes d'audit suisse (contrôle ordinaire), sur les comptes annuels, établi en conformité avec les normes Swiss GAAP RPC (et particulièrement la norme RPC 21 relative à l'établissement des comptes des organisations sociales d'utilité publique à but non lucratif).
- Rapport détaillé en vertu des prescriptions de l'art. 728b du Code des obligations.
- Entretiens avec la direction après chaque intervention.

Détails Nos différentes interventions dans le cadre de ce mandat seront planifiées en commun accord avec la direction. Sur la base de vos informations, nous comprenons que notre intervention pourrait être réalisée au cours du mois d'avril de sorte à pouvoir émettre le rapport statutaire et le rapport détaillé à la fin du même mois.

4. NOTRE PROPOSITION D'APPROCHE

Notre approche de révision Nous exécuterons notre révision conformément aux normes de la profession (normes d'audit suisses) édictées par Expert Suisse dans le cadre d'un contrôle ordinaire.

La méthodologie détaillée de notre intervention est décrite dans la partie 5 de notre présente offre.

L'expérience récente que nous avons acquise et développée auprès d'institutions à but non lucratif telles la Fondation Clair-Bois, la Fondation Foyer Handicap ou encore la Fondation IFAGE, nous permettra de mieux appréhender notre mission et les enjeux de vos différentes activités et répondre ainsi de manière optimale à vos attentes.

Notre approche s'appuiera ainsi sur :

- l'acquisition d'une connaissance aussi étendue que possible de vos activités ;
- l'analyse continue de vos attentes ;

- l'anticipation de tout élément pouvant avoir un impact sur le bon déroulement du processus de préparation des comptes annuels, sur notre révision et sur l'établissement de notre rapport ;
- la concentration de nos efforts de révision sur les domaines à risques ;
- la compréhension et l'appréciation des risques inhérents à votre activité, ceci de manière continue.

Nous vous communiquerons l'approche que nous souhaitons adopter ainsi que les différents risques et autres sujets sensibles que nous aurons identifiés dans un but de partage d'informations et d'optimisation du processus de révision.

Parallèlement à la remise de notre rapport de révision, nous attirerons votre attention sur les éventuelles faiblesses du système de contrôle interne constatées et vous ferons part de nos recommandations pour réduire les risques et renforcer vos procédures.

Nous cherchons, à travers notre plate-forme de compétences et la philosophie de notre société, à dépasser vos attentes. En effet, nous souhaitons étendre notre mission de réviseur au-delà des exigences légales et ainsi apporter à nos clients une réelle valeur ajoutée par la pertinence des informations que nous transmettrons et par les propositions d'amélioration que nous soumettrons au Conseil d'administration et à la Direction.

Compétences

Le niveau actuel des exigences réglementaires nécessite une expertise de plus en plus pointue dans l'appréciation des risques et la vérification de l'application exacte des normes comptables. Aussi, nos méthodologies suivent l'évolution des exigences réglementaires et les responsables qui seront assignés à ce mandat disposent d'une grande expérience de l'audit en général, notamment suite à de nombreuses années pratiquées au sein de notre entreprise ou des grandes fiduciaires internationales et de solides connaissances d'institutions de complexité similaire à la vôtre et des organisations sans but lucratif.

Support potentiel

Grâce à son personnel très qualifié, notre Groupe offre une plate-forme de compétences élargies qui peut servir de support à l'ensemble de vos collaborateurs. En cas de problèmes nécessitant des connaissances spécifiques au-delà de celles mentionnées précédemment (ex : juridiques, fiscalité, systèmes d'information, ressources humaines, etc.), le recours potentiel à nos autres spécialistes est aussi une assurance d'atteindre de manière optimale les objectifs souhaités par nos clients.

Ratification de la nomination de l'organe de contrôle de la Fondetec

AUDIT DES COMPTES ANNUELS

FONDETEC

Partenariat

Notre philosophie consiste à collaborer étroitement avec nos clients et à créer un partenariat à long terme.

Le partenariat que nous souhaitons développer s'articule autour d'une communication permanente entre votre Fondation et notre société. Ainsi, pendant notre révision, nous vous informerons au fur et à mesure de l'avancement de nos travaux, de nos conclusions et de leurs impacts sur les comptes annuels.

De plus, nous souhaitons vous faire participer à la préparation de nos interventions en vous invitant à définir, au début de chaque cycle annuel, les éléments, en sus des contrôles obligatoires liés à l'application des normes de notre profession, sur lesquels vous voudriez que nous portions une attention plus particulière.

Continuité

Afin de faciliter le processus annuel de révision, nous nous efforcerons de mettre à votre disposition la même équipe de professionnels seniors chaque année. Cette continuité vise à accroître la qualité de notre intervention en capitalisant sur l'expérience et les connaissances acquises au cours des années précédentes.

Aussi, nous souhaiterions avoir accès aux dossiers de votre organe de révision précédent afin d'optimiser la transition et vous éviter ainsi d'expliquer à nouveau le fonctionnement de votre société et refaire ainsi son historique. Une telle procédure nécessiterait votre accord écrit.

Satisfaction

La satisfaction de notre clientèle est une des mesures-clés de la qualité de nos travaux. Dès lors, nous veillerons de manière continue à ce que nos services soient à la hauteur de vos attentes.

Indépendance

Notre indépendance vis-à-vis de tout groupe nous donne toute liberté d'intervention et de traitement des informations qui nous sont communiquées.

5. NOTRE METHODOLOGIE

Méthodologie Elle se définit ainsi :

Nous préconisons une intervention en deux phases :

- **Phase I : Revue de l'activité et du système de contrôle interne**

Sur la base de revues et d'entretiens, nous déterminerons si des analyses complémentaires devront être menées ou non par nos soins dans le cadre des procédures de révision suivantes :

1. Analyse approfondie des activités de la Fondation ainsi que de ses risques.
2. Etude critique du système de contrôle interne avec double objectif : adéquation du système par rapport aux risques identifiés et détermination de son efficacité.
3. Analyse des comptes intermédiaires et identifications des éventuels problèmes et/ou difficultés pour la clôture annuelle.
4. Détermination du niveau de test pour la révision externe.
5. Sélection des confirmations de tiers à demander dans le cadre du contrôle ordinaire.

- **Phase II : Audit final**

7. Séance avec le responsable financier de la Fondation pour une première analyse des comptes au 31 décembre.
8. Procédures de contrôle sur les états financiers.
9. Analyse des états financiers sous l'angle de l'exhaustivité et exactitude des informations présentées et détermination de l'adéquation des données en fonction de l'usage du rapport et des attentes de ses destinataires.
10. Préparation et remise de nos projets de rapport de révision et de rapport détaillé.
11. Séance avec la Direction et le Conseil de Fondation pour présenter les résultats de notre audit et notre rapport (optionnel).
12. Préparation et remise de notre rapport final.

6. L'EQUIPE

Notre mission sera accomplie avec l'équipe suivante :

Philippe JOERG

Associé

Expert-comptable et expert-fiscal diplômé suisse, expert-réviseur agréé

Philippe JOERG est responsable du département Expertise et Conseil au sein de Berney Associés. Il est notamment spécialiste des normes comptables internationales IFRS et IPSAS pour l'ensemble des entités de notre groupe.

Il a débuté sa carrière professionnelle chez PricewaterhouseCoopers (8 ans) où il était devenu responsable de l'équipe internationale d'audit. Il a ensuite travaillé pendant 5 ans pour les banquiers privés Lombard Odier Darier Hentsch avant de rejoindre Berney & Associés en 2003.

Philippe JOERG sera responsable du mandat en général, s'assurera de la cohérence dans l'approche d'audit et de l'application correcte des normes comptables et d'audit.

Raphaël LEVEAU

Membre de Direction

Expert-comptable diplômé suisse, expert-réviseur agréé

Raphaël LEVEAU, membre de direction au sein du département Expertise et Conseils interviendra sur le terrain en tant que réviseur responsable. Raphaël LEVEAU a travaillé près de huit ans auprès de PricewaterhouseCoopers à Genève et à Zurich, dont quatre années au sein du département révision où il est intervenu tant au niveau de mandats internationaux que sur la révision de PME.

Il possède une grande expérience des normes comptables et référentielles applicables aux établissements d'utilité publique à but non lucratif, et notamment de la norme Swiss GAAP RPC 21.

L'équipe sera a priori complétée par deux réviseurs (1 réviseur expérimenté, 1 réviseur junior) lesquels vous seront présentés ultérieurement.

Philippe JOERG et Raphaël LEVEAU sont tous deux actifs également dans les métiers du Corporate Finance (M&A), évaluation, due diligence, etc...). Ils disposent ainsi d'une excellente connaissance de votre activité.

7. HONORAIRES

Sur la base du cahier des charges, et dans le respect des normes professionnelles d'Expert Suisse, nous estimons notre budget, sur une base annuelle, comme suit :

	Budget annuel (hors taxe)
- Audit statutaire	15'500
- Rapport détaillé	3'000
Total	18'500

Nos honoraires s'entendent toujours hors TVA (8 %) et frais/débours (3 % forfaitaire), lesquels seront facturés séparément.

Le présent budget a été établi selon les hypothèses suivantes :

- Les comptes annuels nous seront remis, au début de nos travaux d'audit final, de manière complète, y compris les notes, sans assistance au bouclage de notre part.
- Le système de contrôle interne lié à la préparation des états financiers existe et peut être considéré comme efficace.
- Les dates planifiées sont respectées et le personnel en charge de la gestion et de la comptabilité sera à notre disposition lors de nos interventions.

En cas d'événement inattendu pouvant avoir une influence sur le budget, nous vous aviserons au préalable et conviendrons ensemble des modalités de poursuite de notre intervention.

8. CONFIDENTIALITE

BERNEY & ASSOCIES SA Société Fiduciaire garantit la confidentialité de toutes les informations obtenues dans le cadre de l'accomplissement de sa mission et de ses conclusions, à l'exception des communications usuelles aux ayants droits.

9. CONTACT

Toute information complémentaire relative à cette offre peut être obtenue auprès de Monsieur Philippe JOERG (pjoerg@berneyassociés.com) ou Monsieur Raphaël LEVEAU (rleveau@berneyassociés.com).

10. ANNEXES

Annexe I Informations générales sur le Groupe Berney Associés
Annexe II Liste sommaire de quelques mandats importants

Genève, le 15 janvier 2016

BERNEY & ASSOCIES SA
Société Fiduciaire


Philippe JOERG
Expert-réviseur agréé


Raphaël LEVEAU
Expert-réviseur agréé

11. ENGAGEMENT

FONDETEC adjuge l'exécution du mandat de révision des comptes annuels à la société BERNEY & ASSOCIES SA, Société Fiduciaire, représentée par Messieurs Philippe JOERG et Raphaël LEVEAU.

Genève, le

FONDETEC

ANNEXE I : INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE GROUPE BERNEY ASSOCIÉS

BERNEY & ASSOCIÉS SA, Société Fiduciaire, est une société anonyme dont le siège est à Genève. Société principale du Groupe BERNEY ASSOCIÉS, fort de plus de 140 collaborateurs principalement à Genève et Lausanne, elle gère la plate-forme de compétences pour l'ensemble des activités du Groupe.

BERNEY & ASSOCIÉS SA, Société Fiduciaire, est agréementée auprès de l'Autorité fédérale de Surveillance en matière de Révision (ASR) en qualité d'entreprise de révision soumise à la surveillance de l'Etat (n° de registre 501362).

Elle est ainsi une des seules fiduciaires privées en suisse romande à disposer de l'agrément lui permettant de certifier les comptes de sociétés cotées en Suisse.

Compétences techniques

Le Groupe BERNEY ASSOCIÉS (BERNEY & ASSOCIÉS, BERNEY COGIS, BERNEY TEMKO, DUCHOSAL BERNEY, FIREL BERNEY, GEROFID, SOREFISA BERNEY) s'appuie à ce jour sur :

- 27 experts-comptables diplômés
- 3 experts fiscaux diplômés
- 2 comptables contrôleurs de gestion diplômés
- 9 agents fiduciaires et comptables avec brevet fédéral
- 1 avocat / 1 juriste
- 1 ingénieur EPFL / MBA conseiller d'entreprise

Implantation régionale

Notre groupe est représenté dans l'ensemble de la Suisse romande, principalement à Genève, Lausanne et Fribourg.

berney associés

genève
lausanne
fribourg
nouchâtel
sion
valais

GENÈVE LAUSANNE FRIBOURG
NOUCHÂTEL SION VALAIS

genève
lausanne
fribourg
nouchâtel
sion
valais

ANNEXE I : INFORMATIONS GENERALES SUR LE GROUPE BERNEY ASSOCIES (SUITE)

Chiffre d'affaires par secteur	Audit	35%
	Externalisation (comptabilité, salaires, administration)	30%
	Fiscalité	20%
	Corporate finance et conseil d'entreprise	15%

Nos atouts

Les éléments faisant la force du groupe BERNEY ASSOCIES sont :

- un service global de type "one stop shopping" grâce à notre plateforme de compétences et à notre connaissance étendue des différents métiers de nos clients



- une équipe d'experts multidisciplinaires travaillant ensemble depuis de nombreuses années ;
- une grande ouverture d'esprit faite d'échange et de dialogue ;
- une forte culture d'entreprise imprégnée des valeurs de la société ;
- un management participatif et responsabilisant pour nos collaborateurs ;
- une implantation régionale proche de nos clients qui peuvent également bénéficier de nos relations d'affaires à travers notre réseau international.

Crowe Horwath International

BERNEY & ASSOCIES Société Fiduciaire est membre du réseau Crowe Horwath International, lequel est représenté par quelques 150 sociétés indépendantes réparties dans plus de 420 bureaux à travers le monde.

Crowe Horwath International figure parmi les 10 plus grands cabinets d'audit et de conseil au monde.

D'autres informations sur notre réseau international sont disponibles sur le site Internet (www.crowehorwath.com).



ANNEXE II : LISTE SOMMAIRE DE QUELQUES MANDATS IMPORTANTS

Le groupe BERNEY ASSOCIES collabore étroitement avec plus de 2'500 clients, actifs dans tous les secteurs d'activités, pour des missions de révision, de fiscalité, d'outsourcing (comptabilité et gestion des salaires), de conseil ou d'autres services connexes.

Nous présentons, ci-dessous, une liste non-exhaustive de quelques clients représentatifs :

Audit, secteur privé

▪ Agrifrance	Production alimentaire
▪ ATC Aviation Services	Fret aérien
▪ BJ – Coffee	Distribution café
▪ Boulangerie-pâtisserie Wolfisberg	Boulangerie-pâtisserie
▪ Brocade Communications	Electronique
▪ Caisse des Médecins	Santé
▪ CGC Energie	Construction – chauffage
▪ CGI Immobilier	Régie immobilière
▪ Chocolats et Cacaos Favarger	Production alimentaire
▪ Clinique des Grangettes	Santé
▪ Diamondworks	Négoce de pierres
▪ Egg-Telsa	Construction – électricité
▪ Entreprise Pierre Dubouchet	Construction - sanitaires
▪ Fondation Naville	Prévoyance prof.
▪ Fondation Patrimonia	Prévoyance prof.
▪ Geneva Logistics Group	Transport international
▪ Groupe AEVIS	Santé
▪ Groupe Franck Muller	Horlogerie
▪ Groupe G. Dentan	Construction-étanchéité
▪ Hôtel & Patrimoine	Groupe hôtelier
▪ Katusha Management	Cyclisme
▪ La Cave de Genève	Viticulture
▪ Lacroix Chessex	Architecture
▪ La Maison du Café Trottet	Distribution café
▪ La Valaisanne Holding	Grande distribution

ANNEXE II : LISTE SOMMAIRE DE QUELQUES MANDATS IMPORTANTS

▪ Laydevant	Entreprise générale
▪ Lia Oil	Négoce de matières
▪ Metcoal	Négoce de matières
▪ Permanence Médico-chirurgicale de Chantepoulet	Santé
▪ Pompes funèbres générales	Pompes funèbres
▪ Rampini & Cie	Construction
▪ Ronin Primeurs	Production/distribution
▪ Safram	Transports
▪ Symphony	Courtage en assurances
▪ Vedia	VPC
▪ Victoria Jungfrau Collection	Groupe hôtelier

Audit, secteur public et entités subventionnées

- Communes genevoises de Lancy, Genthod et Satigny
- Communes vaudoises de Payeme, Lutry et Chavannes
- Communes fribourgeoises de Farvagny, Gibloux, Noréaz,
Prez-vers-Noréaz et le Pâquier
- Bureau d'Institutions professionnelles
- EMS Châtelaine et Saint-Loup
- EMS de Lancy
- EMS La Terrassière
- EMS Maison de Retraite du Petit-Saconnex
- EMS Résidences Butini et de la Rive
- Fondation Art dramatique Genève
- Fondation Clair Bois
- Fondation de l'Orchestre de Chambre de Genève
- Fondation Foyer Handicap

ANNEXE II : LISTE SOMMAIRE DE QUELQUES MANDATS IMPORTANTS

- Fondation IFAGE
- Fondation l'ARC, une autre école
- Fondation Officielle de la Jeunesse (FOJ)
- Fondation Suisse pour les Téléthèses
- PRO, Entreprise Sociale Privée d'Intégration et de Réinsertion Professionnelle

Audit, secteur ONG suisses ou internationales

- Commission internationale des juristes (ICJ)
- Conseil International des infirmières (ICN)
- Fédération Internationale des Travailleurs du Bâtiment et du Bois (FITBB)
- Federation for Associations connected to the International Humana People to People Movement (FAIHP)
- IndustriALL Global Union
- International Motorsport Promotion
- Médecins Sans Frontières International
- Organisation Internationale de la Protection Civile (OIPC)
- WAIPA (World Association of Investment Promotion Agencies)

Missions récentes de conseil (risk management, comptabilité analytique, processus, système de contrôle interne, audit informatique, etc.)

- Association sportive européenne
- Banque Privée
- Caisse des Médecins
- EMS Espace de Vie, la Paix du Soir, la Rozavère
- Etat de Genève - Département des finances et du logement (DFL), Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS), Département de la sécurité et de l'économie (DSE), Département de l'instruction publique (DIP), Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE)
- Etat de Vaud - Départements des finances et des relations extérieures (DFIRE), des institutions et de la sécurité (DIS), de la santé et de l'action sociale (DSAS), des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)
- FIPOI (Fondation des Immeubles pour les organisations internationales)
- Geneva Palexpo

ANNEXE II : LISTE SOMMAIRE DE QUELQUES MANDATS IMPORTANTS

-
- Genève Tourisme et Congrès
 - Hospice Général
 - Instituts universitaires de hautes études internationales et du développement (IUHEID)
 - Médecins sans frontières
 - Meyerlustenberger | Lachenal
 - Services Industriels de Genève
 - Terre des Hommes
 - Transports publics genevois
 - Ville de Genève – Direction générale, Département des finances et du logement, Département de la cohésion sociale et de la solidarité
 - Visilab

Ratification de la nomination de l'organe de contrôle de la Fondetec

Art. 16 Remplacement des membres du Conseil de Fondation démissionnaires ou révoqués

Le Conseil municipal pourvoit au remplacement, jusqu'à la fin de la période de quatre ans concernée, des membres du Conseil de Fondation démissionnaires ou révoqués.

Art. 17 Tâches du Conseil de Fondation

¹ Le Conseil de Fondation est l'organe chargé de la gestion et de l'administration de la Fondation.

² Le Conseil de Fondation dirige la Fondation, définit les orientations de sa politique et surveille sa gestion opérationnelle.

³ Entre autres tâches, le Conseil de Fondation :

- a) prend de manière générale toutes les mesures nécessaires à la bonne marche de la Fondation et à la réalisation de ses buts;
- b) précise dans un règlement les critères de soutien aux entreprises prévus à l'article 5 et veille à leur respect;
- c) prend toutes les décisions d'octroi d'aide aux entreprises au sens de l'article 4, lettres a) et b), sur la base des dossiers établis par la direction et par le personnel de la Fondation;
- d) représente la Fondation auprès du Conseil municipal et des autres autorités;
- e) nomme le/la Directeur/trice et engage le personnel;
- f) nomme l'organe de révision. Cette nomination doit être ratifiée par le Conseil municipal;
- g) adopte le budget, les comptes et le bilan annuels de la Fondation;
- h) rédige et adopte le rapport annuel destiné au Conseil municipal;
- i) adopte et revoit les règlements internes de la Fondation;
- j) détermine la rémunération du/de la Directeur/trice et du personnel de la Fondation;
- k) désigne les personnes habilitées à représenter et à engager la Fondation à l'égard des tiers et détermine les modes de signatures;
- l) détermine la rémunération du/de la Président-e du Conseil de Fondation et des membres du Conseil. Cette décision doit être ratifiée par le Conseil municipal;
- m) soumet toute modification du règlement à l'approbation du Conseil municipal.

Art. 18 Séance du Conseil de Fondation

¹ Le Conseil de Fondation se réunit sur convocation de son/sa Président-e aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins une fois par mois.

² Le Conseil de Fondation doit être convoqué en séance extraordinaire si trois de ses membres au moins en font la demande.

³ Les convocations sont faites par écrit au moins cinq jours à l'avance avec mention de l'ordre du jour.

⁴ Le/la Directeur/trice de la Fondation assiste aux séances avec voix consultative.

⁵ Les membres du Conseil de Fondation doivent s'abstenir de participer à toutes délibérations ou décisions s'ils y ont un intérêt personnel direct.

Art. 19 Quorum

¹ Le Conseil de Fondation peut valablement statuer si la majorité de ses membres sont présents.

² Le Conseil de Fondation prend ses décisions et procède aux élections à la majorité simple des membres présents. En cas de partage des voix, celle du/de la président-e de séance est prépondérante.

³ Une décision qui réunit l'accord écrit de la majorité des membres équivaut à une décision régulièrement prise en séance du Conseil, pour autant que tous ses membres aient été consultés.

Art. 20 Procès-verbaux et décisions

¹ Les décisions du Conseil de Fondation sont consignées dans des procès-verbaux signés par le/la Président-e et le/la Vice-président-e.

² L'octroi ou le refus d'aides aux entreprises fait l'objet de décisions communiquées aux intéressés.

Art. 21 Commissions

¹ Le Conseil de Fondation peut créer en son sein des commissions permanentes ou temporaires chargées de missions spécifiques.

² Des tiers, notamment des expert-e-s, peuvent être invités à participer aux travaux des commissions.

³ L'organisation et le fonctionnement de ces commissions sont déterminés par le règlement du Conseil de Fondation.

Le président. Pour commencer nos travaux, nous allons traiter l'objet D-53 concernant la ratification de la nomination de la Société fiduciaire Berney & Associés SA en tant qu'organe de contrôle de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec). Notre règlement nous soumet en effet à l'obligation de ratifier cette nomination. Il s'agit d'une formalité, que je dois néanmoins vous faire voter, conformément aux statuts de la Fondetec.

Mise aux voix, la ratification de la nomination de la Société fiduciaire Berney & Associés SA en tant qu'organe de contrôle de la Fondetec est acceptée sans opposition (41 oui et 3 abstentions).

Le président. Nous passons maintenant aux questions orales. Je donne la parole à M. Jean-Philippe Haas.

5. Questions orales.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan. Le mois passé, notre Conseil a accepté à la quasi-unanimité la motion M-1190 selon laquelle le Conseil administratif est tenu de nous informer de l'évolution des Fêtes de Genève.

Le 23 février, le conseil de fondation de la Fondation Genève Tourisme & Congrès a siégé et, selon les informations qu'elle a données, elle a visiblement approuvé le projet du nouveau concept des Fêtes de Genève. Le lendemain s'est tenue une conférence de presse. Nous avons une représentante, M^{me} Elvita Alvarez, sauf erreur, qui siège au sein de ce conseil de fondation. J'aurais voulu avoir des informations de la part de M. Kanaan ou de M. Barazzone au sujet de l'état des lieux de ces Fêtes, vu qu'il y a encore passablement de problématiques – sans entrer directement dans l'opérationnel.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, je réponds en l'absence de M. Barazzone, bien qu'il soit le principal responsable de ce dossier au niveau du Conseil administratif.

Genève Tourisme est en charge des Fêtes de Genève; nous sommes responsables du domaine public. Nous informerons le Conseil municipal lorsque les options seront clarifiées concernant le domaine public au sens large. Il s'agit d'un projet de la Fondation Genève Tourisme & Congrès et les membres de son conseil de fonda-

tion sont évidemment astreints au secret de fonction. Nous avons les informations nécessaires pour pouvoir nous former une opinion, mais il n'y a rien de plus à dire aujourd'hui. Pour le reste, je vous demande de vous référer à M. Barazzone. Merci.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Ma question peut tous vous concerner, mais je vais la poser à notre cher magistrat Rémy Pagani. Traceroute, qu'on voyait souvent dans le temps, faisait effectivement des traces intelligentes sur la route. A l'heure actuelle, je dois dire qu'il y a beaucoup d'endroits – je pourrais vous en citer plusieurs, mais ce n'est pas le moment – où on ne voit pas grand-chose, surtout quand les chaussées sont mouillées.

J'aimerais donc savoir si une entreprise s'occupe de surveiller les marquages, d'une part, et qui les effectue quand c'est possible. Evidemment, si on a des notions de géométrie, il n'y a pas de souci pour rouler en voiture, à moto ou à vélo, mais beaucoup de gens roulent n'importe comment et au milieu de la chaussée quand il n'y a pas de tracés sur les routes. Pouvez-vous donc, Monsieur Pagani, nous donner quelques informations à ce sujet?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, si j'ai bien compris votre question, il ne s'agit pas de contrôler les fouilles, parce que nous avons quatre personnes qui contrôlent la remise en état de la chaussée; il s'agit de contrôler l'état de la peinture des marquages sur la route, des lignes blanches et doubles lignes blanches, etc.

Nous n'avons personne à ma connaissance qui vérifie la bienfacture de ces traces. Par contre, nous demandons des autorisations à la Direction générale de la mobilité et nous avons des peintres qui appliquent les propositions que nous faisons parce que nous sommes force de proposition, ou les propositions que fait l'Etat de Genève en ce qui concerne les indications routières sur la chaussée.

Pouvez-vous me citer un ou deux cas de détériorations de peinture? Je pense que cela doit être convenablement fait, mais nous n'avons pas de personne dédiée au contrôle de ces marquages routiers, par contre nous avons des peintres employés de la Ville de Genève qui travaillent de 4 h à 10 h pour faire le marquage autorisé par la Direction générale de la mobilité. Cela dit, je me renseignerai plus précisément le cas échéant.

M. Simon Gaberell (Ve). Ma question s'adresse également au conseiller administratif Pagani – et j'en suis désolé, Monsieur Pagani! Vous êtes très demandé, ce soir. Ma question concerne le sentier des Saules. Comme vous le

savez, des pontons ont été installés par le Canton en 2011. Ensuite, un nouveau projet avait été déposé pour porter la capacité des pontons à 160 m. Ce projet est bloqué suite à des recours d'habitants de Saint-Jean depuis 2013. Depuis, rien n'a bougé sur le sentier des Saules.

L'année dernière, vu le risque de noyade, on vous a vu intervenir dans les journaux concernant ce site pour demander la pose de filets au-dessous du pont de Sous-Terre, pour éviter les sauts depuis celui-ci. Ensuite de quoi, fin 2015, M. Barthassat vous avait répondu qu'il souhaitait avoir une discussion ouverte avec tous les acteurs, pour évaluer cet aménagement le long des berges du Rhône.

Ma question est double: j'aimerais savoir où en sont ces discussions si elles ont effectivement eu lieu, et quelle est votre position concernant ces pontons et cet aménagement. Je rappelle qu'il s'agit d'un lieu extrêmement populaire, plébiscité par la population qui demande un accès à l'eau. Nous avons la chance de profiter de ce lieu, dont la renommée va jusqu'aux colonnes du *New York Times*, entre autres, où ce lieu est décrit comme populaire, ouvert à tous et non réservé à une classe particulière ou à une élite. (*Brouhaha.*)

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je n'entends pas les questions et je n'arrive pas à m'entendre moi-même... C'est un peu spécial! Bon... Je suis opposé à la baignade en ce lieu, qui est effectivement, comme vous l'avez remarqué, extrêmement fréquenté, surtout depuis l'installation de pontons et d'échelles pour faciliter la baignade. Nous avons toujours dit notre insatisfaction à voir le Canton autoriser et favoriser ce genre de baignades, parce que les accidents ont été nombreux. En moyenne, cinq noyades ont malheureusement été constatées en 2015. L'été passé, une personne qui a sauté du pont s'est assommée puis s'est ouvert les jambes dans le racinaire et a failli se noyer.

Préalablement, le Canton nous a demandé de prendre des mesures contraignantes – je précise que c'était bien une demande du Canton – pour empêcher les sauts depuis le pont de Sous-Terre. Ceux-ci, je le rappelle, sont interdits. Depuis, nous avons reçu l'avis d'un ingénieur mandaté par la Ville nous informant que la pose de filets était encore plus dangereuse. Nous avons renvoyé cette expertise au Canton qui nous a réunis dernièrement. Il a en effet été constaté que les filets aggravait le danger. Nous avons donc établi que la seule mesure à prendre devait être l'interdiction de baignade.

Le Canton doit se repositionner sur cette interdiction; c'est une décision qui lui appartient, puisque l'autorisation avait été donnée par le Canton. Cette décision appartient au Conseil d'Etat. Nous nous positionnerons dès le moment où le Conseil d'Etat aura pris ses dispositions puisque la responsabilité lui en incombe.

En ce qui concerne la position du Conseil administratif, c'était de se dire que si les gens se baignent et qu'il y a 5000 personnes qui passent par jour, il faut quand même «accompagner» entre guillemets ces personnes, notamment en faisant des aménagements sur le sentier des Saules. (*Brouhaha.*) Excusez-moi, mais je n'y arrive pas... (*Cloche.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, c'est vraiment pénible! Chacun discute dans son coin et l'orateur ne peut même pas s'entendre lui-même! Un petit effort, s'il vous plaît. Continuez, Monsieur Pagani.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Nous avons donc décidé, avec le Conseil municipal, de mettre en place une série d'infrastructures, notamment des toilettes publiques autonettoyantes, par le biais de la proposition PR-1084; il y a eu un débat assez fameux sur le prix des toilettes Autosys, lors de la précédente législature... La proposition d'aménagement choisie consistait à dégrapper le bitume et à mettre deux-trois claies en bois pour que les gens puissent au moins se poser ailleurs que dans les déjections canines, pour être un peu trivial. Cette proposition a été soumise à autorisation de construire; des observations sont faites en ce moment par les voisins. Je les ai rencontrés la semaine passée et ils m'ont dit être d'accord avec ces aménagements mais vouloir en contrepartie un aménagement sur la rue des Falaises. Voilà où nous en sommes. Nous n'en sommes même pas à l'autorisation de construire cet Autosys et de procéder au dégrappage du bitume tout le long du sentier des Saules. L'autorisation de construire devrait être délivrée et nous pourrions commencer les travaux avant cet été afin d'accompagner les baigneurs; je le précise, ce n'est pas un acquiescement au fait de se baigner, c'est un accompagnement pour celles et ceux qui voudraient continuer à profiter de ce lieu de promenade et de détente – sans parler de la baignade. (*Brouhaha.*)

Le président. Merci, Monsieur Pagani. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle une nouvelle fois que vous disposez de salles pour vos caucus de dernière minute. On n'entend rien et c'est pénible! Monsieur Haas, s'il vous plaît... merci. Je donne la parole à M. François Mireval.

M. François Mireval (S). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse une nouvelle fois au conseiller administratif Rémy Pagani. Elle concerne les inquiétudes que les habitants de la rue des Eaux-Vives et de la rue de Savoie ont manifestées concernant la poursuite de la procédure relative à une éventuelle boucle de rebroussement du tram qui passerait par la rue de Savoie,

à la place de l'actuelle, étant donné qu'à fin octobre, dans la *Feuille d'avis officielle*, il y a eu une demande d'autorisation pour un projet dont les travaux de chantier empiètent clairement sur l'actuelle boucle de rebroussement. Vu l'absurdité que serait le passage d'un tram par la rue de Savoie, la Ville agit-elle selon le projet de CFF Immobilier ou essaie-t-elle de négocier quelque chose par rapport à cette éventuelle boucle?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'abord je ne vois pas, sur le fond, ce qu'il y a de dérangeant à faire passer un tram à cet endroit. Il y a un passage assez étroit et identique juste à côté des Bastions, entre Uni-Mail et les Bastions, et je ne vois pas le problème. Je vous rassure, il s'agit là d'un dépôt de demande d'autorisation au niveau fédéral. Le but est de ne pas avoir de boucle de rebroussement sur l'esplanade de la gare des Eaux-Vives.

Certains nous reprochent déjà le capharnaüm actuel sur la place de Cornavin, devant la gare. Si nous donnons des conditions pour qu'il y ait une boucle de tram devant l'esplanade de la gare des Eaux-Vives, qui sera le deuxième nœud ferroviaire, la deuxième gare de notre région, ça paraîtrait un peu absurde. Nous avons donc dit aux CFF, aux TPG, à la Direction générale de la mobilité que nous ne voulions pas de boucle de tram de rebroussement devant l'esplanade de la gare des Eaux-Vives.

Différentes solutions ont été envisagées, notamment de faire en sorte que le tram puisse tourner, une ou deux fois par jour, quand il y a des dérèglements de trafic, et disposer de cette boucle autour des bâtiments dont vous avez cité le nom. Les habitants s'en plaignent peut-être, mais je trouve que ce n'est pas trop dommageable pour eux. Toutefois, une autre solution est envisagée, qui consisterait à créer une boucle de rebroussement autour du rond-point de Rive, ce qui réglerait le problème. Une autre solution encore est envisagée, c'est de mettre systématiquement des trams à double sens, ce qui éviterait d'avoir ces boucles de rebroussement. Pour l'instant, ces solutions sont en discussion et il n'y a pas de quoi s'énerver, en tout cas de mon point de vue. Je vous remercie.

(La présidence est momentanément assurée par M. Rémy Burri, vice-président.)

M. Alfonso Gomez (Ve). Ma question s'adresse à M. Barazzone, qui ne nous rejoindra qu'à 18 h 30. Je pense que le tour des questions sera terminé d'ici là, donc j'espère qu'on la lui transmettra.

Ma question concerne les nouveaux conteneurs. En début d'année, nous avons reçu le calendrier de la Voirie pour les ramassages. Il y est écrit que les déchets doivent dorénavant être placés dans des conteneurs gris. Cela pose un problème puisque beaucoup de régies et beaucoup d'immeubles ont des conteneurs verts pour le compost. Cela crée des frais supplémentaires et je voulais savoir si cette disposition pouvait être abrogée.

De même en ce qui concerne les déchets papier, qu'il est demandé de mettre également dans des conteneurs, alors que beaucoup d'immeubles, surtout les anciens immeubles, n'ont plus de place pour cela. Jusqu'à maintenant, on pouvait déposer son papier à l'extérieur, et le ramassage s'effectuait. Maintenant, si cela n'est pas possible dans les conteneurs, on demande aux citoyens d'aller dans les écopoints. Résultat: il y aura moins de recyclage. J'espère en tout cas que nos concitoyens...

Le président. Il vous reste une minute.

M. Alfonso Gomez. ... feront preuve de civisme et ne se rendront pas en voiture dans ces écopoints. Je vous remercie de transmettre ces questions à M. Barazzone.

Le président. Ce sera transmis. La parole est à M. François Bärtschi.

M. François Bärtschi (MCG). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Pagani et concerne le boulevard de la Cluse, qui est très dangereux pour les piétons. Les passages piétonniers sont mal éclairés, peu visibles, en particulier de nuit et par temps de pluie, et il me semble que des aménagements seraient nécessaires. Devant la maternité, notamment, il faudrait peut-être refaire l'aménagement piétonnier, c'est-à-dire remettre les signalisations au sol et, en tout cas, avoir un meilleur éclairage. Prévoyez-vous quelque chose à long terme à ce sujet, étant donné l'enjeu de sécurité important? Prévoyez-vous également des mesures à court terme pour le boulevard de la Cluse?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le président de séance, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je pense que dès le moment où les travaux de la nouvelle maternité seront terminés, nous pourrions réévaluer la situation. Il y a en effet eu pas mal de travaux sur le boulevard de la Cluse.

Nous en sommes à la deuxième phase du renouvellement de l'ensemble des luminaires de la Ville. Nous avons pu doubler la luminosité des lampadaires publics, tout en économisant 60% de la consommation d'énergie, ce qui est extraordinairement performant. Nous avons déjà effectué une première campagne et nous en sommes à la deuxième. Je serai attentif à la question du boulevard de la Cluse, si c'est nécessaire, mais je pense que les services sont déjà en train d'étudier la remise aux normes de ce boulevard, dans la mesure où les travaux, je l'imagine, sont terminés.

M. Lionel Ricou (DC). Ma question s'adresse à M^{me} Esther Alder et concerne le futur emplacement de la maison de quartier des Acacias. Depuis le vote du 28 février, on sait qu'il y aura le développement sur le site de la caserne des Vernets, et il était prévu qu'on construise sur ce site et qu'on y aménage le futur bâtiment de la maison de quartier des Acacias.

Des bruits courent qu'il y aurait un changement de plan du Conseil administratif. Avez-vous donc toujours prévu d'installer la future maison de quartier des Acacias sur le site de la caserne ou y a-t-il un changement d'affectation?

Le président. M. Pagani vous répond.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je suis responsable du Service d'urbanisme, chargé de faire valoir les intérêts de la Ville de Genève dans l'ensemble du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV), et à ma connaissance il n'y a pas de changement. Encore dernièrement, j'ai eu une réunion; la maison de quartier doit effectivement trouver de nouveaux locaux, on devra construire une école et, en plus, des mètres carrés seront destinés à des activités d'artistes.

Tout cela sera établi dans un nouveau plan localisé de quartier, qui vous sera d'ailleurs soumis dans quelques mois, voire une année maximum.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ma question s'adresse à M^{me} Salerno ou à M^{me} Alder. En ce jour du 8 mars, pouvez-vous nous citer deux ou trois mesures ou projets que vos services envisagent de réaliser pour aller dans le sens d'une diminution des inégalités hommes-femmes, qui restent toujours d'actualité? Merci!

Le président. M^{me} Salerno vous répond.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. C'est un peu compliqué de répondre à votre question, Madame la conseillère municipale, dans la mesure où la Ville ne prend pas deux ou trois mesures; la Ville applique depuis plusieurs années une politique en matière de lutte contre les discriminations et les discours stéréotypés. Comme vous le savez, nous avons une politique en matière de ressources humaines, avec un règlement, des activités de formation continue, une attention au recrutement pour les deux genres... Tout au long de l'année, nous avons des soutiens, des partenariats avec des associations qui s'engagent sur le terrain, soit en les subventionnant, soit en renforçant leur travail.

Concernant des projets, je vous apporte volontiers, à l'occasion des comptes, un détail sur la politique publique menée par la Ville de manière transversale, dans ses cinq départements et non dans le mien seul. Je pense que c'est plutôt à cette aune-là, lors de l'examen des comptes, que vous aurez une réponse complète à votre question.

En préambule à notre séance, je vous ai présenté une bibliographie. Vous avez vu que, rien que sur la semaine, de nombreuses activités sont proposées, qui sont liées à la question de l'égalité entre les hommes et les femmes. C'est quelque chose de positif et de ponctuel; de manière plus générale, le travail de la Ville ne se fait pas en un jour ou une semaine, de manière pérenne il se fait aussi à travers des partenariats, notamment avec le Canton, ce que je salue, ou avec la Confédération, notamment avec la Commission de lutte contre les discriminations (Commission fédérale contre le racisme?). Je n'irai pas plus loin dans ma réponse, car je ne dispose pas du temps nécessaire, mais je pense qu'il vaut la peine que vous ayez, à l'occasion des comptes, une lecture transversale de la politique publique que mène la Ville, depuis maintenant plusieurs années.

M^{me} Helena Rigotti (LR). Ma question s'adresse à M. Pagani. Il y a maintenant plus d'un mois, sur le haut de la rue Théodore-de-Bèze, des places pour deux-roues motorisés ont été supprimées au profit de places de taxis. J'aimerais savoir quelle est la logique de cela, sachant que des places de taxis se trouvent à 100 m à peine sur la place du Bourg-de-Four, alors qu'il manque maintenant cruellement de places pour scooters sur le haut de la rue Théodore-de-Bèze.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de toute façon, la place du Bourg-de-Four et la rue des Belles-Filles font maintenant l'objet d'une rénovation complète, votée par ce Conseil municipal notamment pour le pavage.

Nous reverrons la situation du positionnement des places pour deux-roues; nous avons fait une campagne avec M. Barthassat afin de doubler le nombre de

places pour deux-roues motorisés. Dans ce cadre, Madame la conseillère municipale, j'attends des propositions pour faire droit à votre demande, si la Direction générale de la mobilité le veut bien.

M. Pierre Scherb (UDC). Ma question s'adresse à M. Pagani. La gare routière de la place Dorcière est un problème qui revient régulièrement sur le tapis. Ses statuts datant de 1958 ne semblent plus du tout adaptés à son emplacement au centre-ville. C'est une aberration qui ne participe pas à désengorger la circulation. L'idéal serait de déplacer cette gare en un lieu facilement accessible en transports publics et proche d'une jonction autoroutière. (*Brouhaha.*)

La région de la future gare CEVA Lancy-Pont-Rouge pourrait répondre à ces critères. Le Conseil des anciens de Genève, dont j'assume la présidence, s'est préoccupé de ce problème, qui, s'il n'est pas traité rapidement, pourrait devenir insoluble. S'appuyant sur un article de la *Tribune de Genève* du 31 décembre 2014, il a désiré rencontrer un responsable au niveau cantonal. M. Barthassat lui a répondu que le pilotage de ce projet était assuré par M. Pagani. Ce dernier a suggéré une rencontre avec ses services en début d'année. A ce jour, pas de nouvelles, et le temps s'écoule... (*Brouhaha.*)

Le président. Il vous faut conclure, Monsieur Scherb.

M. Pierre Scherb. Ma question est la suivante: où en est le groupe de travail dans son étude et quel sera l'emplacement retenu?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le président de séance, je suis désolé, mais je n'ai compris qu'à moitié la question posée, ainsi que la précédente... Je vais essayer de vous répondre malgré tout, Monsieur le conseiller municipal, cependant je vous prierai de m'excuser si je réponds à côté! On n'entend rien, ici... Ce n'est pas pour les désigner, mais certains ici perturbent la séance...

Monsieur Scherb, plusieurs études ont été faites depuis de longues années, qui démontrent qu'il est important d'avoir une gare routière au centre-ville, là où elle se trouve. Toutes les études le confirment. Nous avons essayé de rendre l'aéroport attentif aux problèmes de circulation et de délester le centre-ville de certains autocars pour les faire arriver à l'aéroport. Malheureusement, pour des questions de liberté de concurrence, l'aéroport ne veut pas essayer de réguler ce domaine qui lui reviendrait de fait.

Nous avons été sollicités par le Conseil d'Etat il y a trois ou quatre ans. Je suis président de la commission de surveillance de la gare routière, où j'essaie non seulement de mettre un peu d'ordre dans cette gare, mais aussi de faire en sorte que l'organisme qui devrait prendre en charge le fonctionnement de la gare routière puisse dégager suffisamment d'argent pour la faire fonctionner au mieux. J'ai demandé dernièrement au Conseil d'Etat de me remandater avec un mandat précis que j'ai obtenu, pour reconvoquer la commission de surveillance et mettre en place un appel à projets qui nous permette de faire fonctionner un peu mieux cette gare routière, dans la mesure où des autocars «percolent» un peu partout dans la ville, et de ramener – si j'ose dire – la balle au centre. Il s'agit de faire en sorte que cette gare routière puisse être en synergie avec la gare de Cornavin, située à 60 ou 70 m, laquelle verra le nombre de ses passagers doubler dans les dix ans à venir.

Je ne désespère donc pas, Monsieur Scherb, de pouvoir arriver à mes fins et de faire en sorte que les autocars ayant pour destination la gare routière puissent y accéder et que les autres puissent aller notamment à la future gare des Eaux-Vives – mais là encore il n'y a pas de place prévue –, ou à l'aéroport – là, il y a de la place, par contre c'est la direction de l'aéroport qui ne le veut pas. Je vous remercie de votre attention.

M. Michel Nargi (LR). Ma question s'adresse à M. Pagani. Lors des prochains travaux dans les immeubles des Minoteries, des ascenseurs seront révisés et donc bloqués pendant six mois. Un représentant des personnes âgées a fait une demande pour un monte-escalier auprès du médiateur de la Ville de Genève, afin que ces personnes puissent se déplacer et aller faire leurs courses. Où en est ce dossier? Merci.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je suis très heureux de pouvoir vous annoncer que les travaux aux Minoteries ont commencé. Il s'y trouve en effet une population souffrant de handicaps et il s'agit de disposer de l'encadrement nécessaire pour que ces personnes ne subissent pas les travaux. J'ai dernièrement adressé un e-mail à ma collègue Esther Alder pour que les personnes qui sont connues par les locataires sur place puissent rester le temps des travaux; je pense notamment au personnel qui encadre les locataires au niveau social.

A ce qu'on m'a expliqué, les opérations à tiroirs, c'est-à-dire de déménagement et de réaménagement dans les locaux, vont se faire avec l'appui de déménageurs professionnels. Certains ascenseurs resteront à disposition. Des cloisons seront cassées pour permettre à certains locataires d'utiliser l'ascenseur de l'allée voisine si celui de leur allée est en travaux. C'est la solution que nous avons trou-

vée, et je ne pense pas qu'un monte-personne dans les escaliers puisse régler ce problème.

M^{me} Sophie Courvoisier (LR). Pour commencer, j'aimerais remercier le bureau pour les roses offertes aujourd'hui. Ma question s'adresse à M. Barazzone. Je me suis fait interpeller par le fils d'une personne sourde-muette qui s'est fait agresser chez elle et qui n'a évidemment pas pu appeler les secours. Je voudrais donc savoir comment cela se passait si un incendie se déclenchait chez une personne sourde-muette. Y a-t-il un dispositif pour que ces personnes puissent prévenir les pompiers par SMS? Je voudrais également savoir si quelque chose était prévu pour l'accueil de ces personnes au niveau de la police municipale.

Le président. Merci, Madame Courvoisier. Je ne sais pas si quelqu'un du Conseil administratif veut vous répondre. Ne répondez pas tous en même temps... Personne ne se sent vraiment concerné! Ah, pardon – donc on transmet à M. Barazzone. La parole est à M. Adrien Genecand.

M. Adrien Genecand (LR). Merci, Monsieur le président de séance. Ma question s'adresse à M^{me} Alder et concerne la Maison de quartier des Pâquis. Aurons-nous d'ici à la votation le même droit d'affichage, qui plus est sur des bâtiments publics propriété de la Ville de Genève, en termes d'arguments sur le référendum à venir? En effet, on a sur la porte d'un immeuble de la Ville un pamphlet contre certaines coupes budgétaires et j'aimerais savoir s'il y aura égalité de traitement ou si on aura une fois de plus droit à un favoritisme insolent (*remarques*) quant à certaines personnes qui font de la propagande dans des bâtiments publics propriété de la Ville de Genève.

Il s'agit là d'acteurs qui ont signé en tant que, par exemple, employés de ludothèque, qui, je vous le rappelle, sont des employés en partie municipaux (*remarques*) ou de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) qui, je vous le rappelle, est une de nos plus grosses subventions. J'aimerais savoir si on peut un jour envisager d'avoir un débat dans des conditions démocratiques ou si on va devoir à chaque fois se plaindre de ne pas avoir le même espace de discussion et si la Ville de Genève va continuer à autoriser ceux qui l'arrangent à faire de la propagande dans ses locaux avec l'argent des salaires. (*Protestations.*)

Des voix. Bravo!

Le président. Merci, Monsieur Genecand. M^{me} la maire Esther Alder vous répond.

M^{me} Esther Alder, maire. Monsieur le conseiller municipal, il est vrai que nous n'avons pas pour vocation d'aller contrôler les documents qui seraient affichés dans les nombreux lieux de la Ville de Genève. Maintenant, effectivement, sachez que ces coupes, acceptées lors du dernier budget par une majorité de ce Conseil municipal, la droite élargie, ont passablement affecté et inquiété les milieux sociaux et culturels, raison pour laquelle une mobilisation s'est créée, et je pense que cela fait partie du débat. Vous évoquez la question des espaces de parole et de discussion; je pense que les maisons de quartier sont vraiment le lieu central du quartier pour cette discussion citoyenne. Je suis certaine que d'aucuns seront tout à fait heureux de pouvoir y organiser des débats contradictoires. C'est aussi le rôle de ces acteurs.

Je pense aussi au Forum Saint-Jean Charmilles qui se mobilise et à d'autres espaces... Cela fait partie de la démocratie, à mon point de vue, et je pense que le Conseil administratif partage mes propos. En tout cas, je ne manquerai pas de transmettre au Service de la jeunesse votre questionnement et vos inquiétudes.

M. Pascal Holenweg (S). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan et peut être résumée en une phrase: les Réverbères de la mémoire ont-ils trouvé un lieu pour leur installation? Vous vous souvenez que ce mémorial du génocide, et en particulier du génocide des Arméniens en 1915, avait d'abord été prévu sur le bastion de Saint-Antoine; il en avait été refoulé par la Commission des monuments, de la nature et des sites. Il a ensuite été projeté dans le parc de l'Ariana, près de l'Organisation des Nations unies; là, il a été frappé d'un veto, sur pression des Turcs, du conseiller fédéral Burkhalter à qui personne n'avait rien demandé. Le mois dernier, une autorisation de construire a été déposée pour installer le mémorial au parc Trembley avec un préavis favorable de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage, sous condition de préserver les arbres. Cette installation des Réverbères de la mémoire au parc Trembley a-t-elle enfin une chance d'être approuvée et concrétisée ou peut-on encore craindre des mesures dilatoires des négationnistes du génocide pour empêcher l'installation d'un monument qui devait être installé pour commémorer le centenaire du génocide des Arméniens, qui commémore tous les génocides et dont l'installation a été jusqu'à présent empêchée par des méthodes que l'heure des questions ne me permet pas de qualifier comme elles devraient l'être?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, il s'agit d'un projet aujourd'hui porté par une association, avec l'appui technique de la Ville de Genève. Effectivement, le projet est toujours prévu au parc Trembley. A ma connaissance et à la connaissance de M. Pagani qui signe en tant que représentant du propriétaire qu'est la Ville de Genève, le projet est déposé (*remarque*) – non, il n'y a pas de souci, M. Pagani et moi travaillons de concert sur ce dossier. Je suis concerné en tant que responsable du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC), car au départ, il faut le rappeler, c'est l'œuvre issue d'un concours artistique et à vocation d'art dans l'espace public. Le FMAC a donc été partenaire à l'époque du concours et aujourd'hui M. Pagani a cosigné la requête en autorisation de construire en tant que représentant du propriétaire, mais le projet est entièrement porté et financé par cette association. Il devrait se concrétiser bientôt, je l'espère. Si les autorisations sont délivrées ou pas, je ne peux pas le dire, car c'est inscrit au Département de l'aménagement, du logement et de l'équipement; je suppose que oui. L'implantation est prévue.

Je rappelle que ce projet a aussi, comme vous le disiez, Monsieur le conseiller municipal, une vocation universelle et ne constitue pas du tout une accusation portée contre un génocide en particulier, mais plutôt un appel à garder la mémoire des victimes et aussi la mémoire de la douleur de l'exil, de la survivance et du déracinement – de manière totalement universelle, je tiens à insister sur ce point, car certains continuent à dire que ce serait un acte partisan, un acte totalement partial.

Quant aux démarches contre ce projet, il y en a déjà eu beaucoup; un Etat en particulier répète inlassablement des démarches diplomatiques pour essayer d'empêcher sa réalisation, en oubliant que c'est le résultat d'un processus démocratique et transparent qui se veut universel. Quant à moi, je suis confiant que, du jour où le mémorial sera installé, cette polémique s'éteindra d'elle-même, et qu'il sera avant tout apprécié pour sa valeur à la fois artistique et universelle.

M^{me} Fabienne Beaud (DC). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan et concerne l'entretien du complexe sportif des Vernets, notamment la patinoire et les vestiaires de la piscine qui sont dans un état un peu délabré.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, il s'agit plus d'une constatation que d'une question. Cela dit, je vais régulièrement au centre sportif des Vernets; je m'astreins à nager car c'est bon pour la santé... Le principal problème de ce centre, et tout le monde est d'accord là-dessus, c'est qu'il est complètement saturé. Je m'en réjouis au fond, comme ministre du sport, car cela signifie que les gens veulent venir y nager, mais cela devient difficile à certaines heures d'y nager dans de bonnes conditions. J'espère

que l'ouverture du bassin de Chandieu, la rénovation de Pâquis-Centre et surtout le bassin des Eaux-Vives pourront alléger la pression, ainsi que les projets de mes collègues dans d'autres communes, notamment à Lancy et Carouge ou peut-être à Meyrin. En attendant, il est vrai que nous devons assumer, alors nous allons renforcer les équipes de nettoyage.

Si vous avez un exemple concret et que vous puissiez nous dire quel jour vous y étiez, cela nous serait utile pour pouvoir repérer un problème. On peut toujours faire mieux, mais il y a une pression maximale en ce moment. Les équipes font au mieux, toutefois quand il y a des milliers de personnes en même temps, il se peut que ce ne soit pas parfait. On fait vraiment au mieux en ce qui concerne les vestiaires pour les maintenir dans un bon état d'hygiène. En tout cas, quand j'ai le plaisir d'y passer, je n'ai pas l'impression que ce soit spécialement mal entretenu. Le cas échéant, signalez un éventuel problème le jour venu par mail, soit à mon intention soit au Service des sports, pour qu'on puisse en tenir compte. Merci.

M. Daniel Sormanni (MCG). Ma question s'adresse à M^{me} Salerno et a trait au budget 2016. Nous avons d'ailleurs tout récemment reçu ce document et on peut y constater que, malgré le vote du municipal – soumis au référendum, nous sommes bien d'accord –, un certain nombre de lignes ont bougé, mais pas dans le sens de ce qui a été voté ici. Cela paraît tout de même assez étonnant. J'aimerais donc savoir comment ce vote du Conseil municipal en décembre a été retranscrit dans la réalité. J'ai deux exemples. Une ligne de subvention culturelle augmente alors qu'elle aurait dû en théorie baisser de 2% comme les autres. Concernant des activités, en l'occurrence La ville est à vous, la diminution est, semble-t-il, largement supérieure aux 2,5%, puisque là il s'agissait des groupes 31. J'aimerais quelques explications sur cette manière de procéder qui ne me paraît pas légale.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Monsieur Sormanni, vous viendrez peut-être me montrer ces points précis, et je vous répondrai. Dans les faits, la décision du municipal a en tous points été appliquée. On attend d'ailleurs que le Conseil d'Etat valide par arrêté le budget voté. Les indications qui ont été données aux services étaient d'appliquer, ni plus ni moins, les décisions du Conseil municipal. Je suis donc assez surprise que vous ayez noté des discrepancies. Vous viendrez donc me montrer les points concernés, je les examinerai avec les services et je vous répondrai, mais je pense que votre lecture doit être erronée. Les indications données ont bien été de suivre les décisions du Conseil municipal; nous y sommes tenus de par la loi.

(La présidence est reprise par M. Carlos Medeiros, président.)

M^{me} Maria Pérez (EàG). Ma question s'adresse à M^{me} Salerno et concerne Naxoo. Nous avons été approchés par plusieurs employés qui disent qu'une charte de licenciement de 30 personnes s'annonce. Pouvez-vous nous dire où en est aujourd'hui cette société? On ne vous a guère posé de questions depuis une année. Qu'est-ce qui a été fait? Que se passe-t-il aujourd'hui? Pouvez-vous confirmer ou infirmer ces licenciements? Merci.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Pour la forme, je n'ai rien à confirmer ni à infirmer. Je vous rappelle en effet que je suis propriétaire de cette société mais que je ne suis pas présente en son conseil d'administration. Dans tous les cas se trouve dans la salle notamment M. Spuhler, qui est à la fois conseiller municipal et administrateur de cette société. Il n'a pas le droit de vous donner de renseignements sur la santé de la société ni sur les discussions au sein du conseil d'administration, puisqu'il est tenu au devoir de confidentialité. Cela dit, cette entreprise rend des comptes et des bilans; vous pouvez les lire et donc obtenir des informations.

La parenthèse refermée, j'ai reçu un courrier de Syndicom qui manifestait peu ou prou les mêmes inquiétudes que vous. Je m'en suis ouverte à la direction qui a eu la gentillesse de me répondre, quand bien même elle n'y serait pas forcément tenue. Je ne sais pas d'où viennent ces rumeurs: cela n'a en fait jamais été discuté au conseil d'administration et cela ne fait absolument pas partie de la stratégie de l'entreprise. Je vais donc recevoir les personnes de Syndicom pour savoir d'où elles tiennent ces informations, lesquelles peuvent, accessoirement, perturber les collaborateurs et collaboratrices de l'entreprise, ce que je ne souhaite pas. J'ai eu ces informations parce qu'on a eu la gentillesse de me les donner, mais je ne sais pas d'où elles viennent. Au niveau de la direction, ce n'est absolument pas un projet; cela n'a même jamais été à l'ordre du jour du conseil d'administration et ce ne sera pas non plus à l'ordre du jour d'une future séance du conseil d'administration.

M. Tobias Schnebli (EàG). Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani, en tant que responsable des bâtiments de la Ville de Genève. Il y en a un qui est dans un état de délabrement manifeste. On ne sait pas trop s'il est à dessein laissé dans cet état. Il s'agit du Musée d'art et d'histoire (MAH). On a souvent dit dans la campagne qui vient de se terminer que son état est même dangereux pour le public; il y a donc des risques pour la sécurité. Je voudrais que vous confirmiez ou infirmez ces dires. En tout cas, ce qui est évident et patent, c'est un état de délabrement extérieur qui est visible et donne une très mauvaise impression. D'ici au relancement du processus qui devrait aboutir à la rénovation de ce musée – on ne sait pas dans combien d'années vous l'envisagez –, ne pensez-vous pas, en tout

cas, qu'il y a des travaux de manutention urgents à faire pour ce bâtiment, rien que pour garantir la sécurité et le décor de la Ville représenté par le MAH?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous l'avons dit et répété, ce bâtiment a subi cet été des infiltrations d'eau. Nous avons dû désinstaller une sculpture de la façade; nous avons aussi dû réparer une corniche qui, il y a plusieurs années, s'était effondrée dans une salle – heureusement, il n'y avait personne dessous... Ce bâtiment est dans un état pas encore désastreux mais préoccupant – chaque visiteur peut aller le constater sur place. Je me propose de faire une évaluation avec les services de ce bâtiment et de prendre les mesures de sauvegarde nécessaires qui nous conduiront peut-être, comme nous l'avons annoncé, le cas échéant, à fermer soit certaines salles soit tout le bâtiment. Nous en sommes aux études préliminaires de cette situation, qui nous conduiront peut-être à faire une analyse plus approfondie, mais il n'y a pas de danger imminent. Les services dont j'ai la charge se mettent en route pour faire cette évaluation que vous réclamez, Monsieur le conseiller municipal.

M. Pierre Gauthier (EàG). Ma question s'adresse à M. Barazzone, responsable du Service des espaces verts (SEVE). Selon les dendrologues que j'ai pu consulter, il semble que la transplantation d'arbres n'est pas toujours couronnée de succès; plus l'arbre est ancien, plus elle est périlleuse. De plus, avant de procéder à une transplantation, il importe d'opérer ce qu'on appelle un cernage des racines, c'est-à-dire de diminuer le diamètre des racines afin que les radicelles puissent se développer sur les racines principales. Cette opération dure au minimum une année et devrait si possible être répétée deux années de suite. Ainsi, lorsque la presse a titré «Les arbres de la plaine sont sauvés», cela n'est vraisemblablement pas acquis. Alors je demande à M. Barazzone: pourriez-vous consulter la dendrologue du SEVE et lui demander quel pourcentage d'arbres de la plaine de Plainpalais vont raisonnablement survivre à la transplantation prévue?

Le président. M. Pagani va vous répondre.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je réponds à la place de mon collègue Guillaume Barazzone, puisque nous avons effectué deux transplantations d'arbres il y a de cela trois ans. Vous pouvez aller les visiter; ils se trouvent au parc Trembley et s'y portent comme un charme, si j'ose dire. Ils ont très bien survécu et leur santé s'est même améliorée. En effet, je vous le rappelle, nous

avons constaté en effectuant ces transplantations qu'ils étaient tout simplement plantés dans la route ancienne, soit dans le béton. Nos prédécesseurs n'avaient pas jugé nécessaire de les planter dans de bonnes conditions. Ils avaient simplement creusé un trou dans l'ancienne route. C'est ce qui fait que tout le long du marché aux légumes, que vous fréquentez, j'imagine, Monsieur le conseiller municipal, ces arbres plantés il y a trente ans sont quasiment à l'identique de ceux que nous avons plantés il y a de cela trois ans. Je vous rassure donc sur les effets de la transplantation d'arbres sur leur développement. Il y a d'ailleurs des statistiques disponibles sur internet qui prouvent qu'il n'y a aucun problème pour la transplantation des marronniers; ce n'est pas le cas des épicéas, par exemple. Je vous remercie de votre attention.

M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR). Ma question d'adresse à l'ensemble du Conseil administratif et elle concerne la piquante question de la laïcité. J'aimerais savoir s'il est exact qu'aucun des membres du Conseil administratif n'a souhaité participer aux travaux de préconsultation dans le cadre de l'élaboration du projet de loi sur la laïcité de l'Etat. Je vous remercie de me répondre.

Le président. M^{me} Esther Alder va vous répondre.

M^{me} Esther Alder, maire. Madame la conseillère municipale, à ma connaissance nous n'avons pas été sollicités, raison pour laquelle nous n'avons pas pris part à la consultation.

Le président. Merci. Je donne la parole à M. Sami Kanaan pour un complément de réponse à une précédente question.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Merci, Monsieur le président. Je souhaite apporter un complément de réponse à la question de M. Schnebli sur le MAH. Je remercie en effet mon collègue Pagani qui a initié avec moi, et à ma demande, un état des lieux du bâtiment. Une visite aura d'ailleurs lieu demain. Nous sommes évidemment au courant de ce qu'il y a dans ce bâtiment; c'est une mise à jour des informations disponibles. L'enjeu est multiple. Il s'agit bien sûr de la sécurité des personnes, mais aussi de la sécurité des œuvres. Aujourd'hui les conditions de conservation des œuvres, dont certaines sont plus délicates que d'autres, deviennent effectivement critiques. Cela fera partie de l'état des lieux et complètera ce que fait le Service des bâtiments, les spécialistes du MAH.

En tant que magistrat délégué à la culture, la dernière chose que j'aie envie de faire, c'est de fermer un musée! On verra s'il faut déplacer des œuvres ou fermer le bâtiment temporairement; je vous donnerai des nouvelles dès que possible. Aujourd'hui je ne fais aucun pronostic. On essaiera de le maintenir ouvert, mais il y a un sérieux risque notamment en ce qui concerne la conservation des œuvres. On ne va pas vider des salles et maintenir le musée ouvert. Il se peut qu'il y ait un risque de fermeture avant qu'on puisse se mettre d'accord sur un nouveau projet.

M^{me} Martine Sumi (S). En cette journée du 8 mars, je tiens à remercier chaleureusement, de manière transversale, tout le Conseil administratif qui, jour après jour, intègre la lutte contre les discriminations pour avancer sur les questions de l'égalité. Je tiens aussi spécialement, aujourd'hui, à féliciter le Service Agenda 21 – Ville durable et les bibliothécaires qui ont concocté une Semaine de l'égalité absolument formidable et qui rendent cette question de plus en plus sympathique.

Un bémol: j'ai eu la chance ce matin de participer à l'escapade, consacrée cette année aux femmes peintres, illustratrices et bédéistes. Messieurs Kanaan et Pagani, quand vous ferez votre visite demain au MAH, vous constaterez comme moi qu'aucun nom de femme peintre n'est gravé sur ce bâtiment et vous pourrez rajouter Amélie Munier-Romilly, Jeanne Henriette Rath ou Alice Bailly, par exemple...

Pendant cette visite, j'ai aussi pu malheureusement constater qu'au numéro 14 de la promenade de Saint-Antoine, il y a une plaque consacrée au créateur genevois de la bande dessinée, Rodolphe Töpffer – cela s'adresse à vous, je pense, Monsieur Pagani...

Le président. Vous devez conclure, Madame Sumi.

M^{me} Martine Sumi. Il y a une plaque où se trouvait le pensionnat pour garçons dans lequel séjourna Töpffer, mais elle est totalement illisible. Qui s'occupe de l'entretien des nombreuses plaques de la Ville?

Le président. M. Pagani va vous répondre, Madame.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillères municipaux, la Ville s'attache à promouvoir, y compris dans les rues, le nom des femmes. Depuis que M^{me} Salerno siège dans notre Conseil, je crois qu'il n'y a plus de nom d'homme qui ait été attribué à une rue.

Toutefois, le Conseil d'Etat a mis fin à cette pratique puisqu'il refuse qu'on attribue des noms de personnes à des rues. Je vous signale en passant que cela pose un problème; nous avons toujours contesté ce fait puisque nous sommes, là encore, force de proposition. Je suis responsable de la nomenclature des rues, mais je dois déposer ma demande auprès de la Commission de nomenclature pour qu'elle soit validée ou invalidée par le Conseil d'Etat.

Les plaques historiques sur les façades appartiennent à leur propriétaire; ce sont les propriétaires qui doivent les entretenir. Cela dit, nous avons quand même une responsabilité d'entretenir à peu près convenablement notre patrimoine. Madame Sumi, si vous voulez bien m'envoyer une photo par téléphone ou par e-mail, j'essaierai de contacter les propriétaires pour qu'ils remettent en ordre cette plaque commémorative. Merci.

M^{me} Amanda Gavilanes (S). En cette journée du 8 mars, j'ai une petite question à poser à M. Pagani. J'aimerais savoir, par curiosité, où est passée la sculpture de la Marche mondiale des femmes qui était installée dans le square de la plaine de Plainpalais il y a encore quelque temps. Je crois que l'une de mes camarades avait déjà posé la question il y a quelques mois. Or, malheureusement, cette sculpture n'est toujours pas revenue – donc, où est-elle?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillères municipaux, je ne veux pas cafter, mais quand même... Je me suis inquiété de cette question, suite à une interpellation de quelqu'un parmi vous l'année passée à la même époque. En fait ce sont les services du département géré par M^{me} Burnand, ou plutôt M. Ferrazino, qui avaient décidé d'implanter cette statue que tout le monde connaît sur le triangle de Harry-Marc, et mon collègue Guillaume Barazzone, qui est responsable d'entretenir ce parc, m'a répondu par des interrogations. En fait, il faut que vous vous adressiez à lui, Madame la conseillère municipale, pour faire remettre cette sculpture qui doit se trouver dans des locaux de la Voirie, dont M. Barazzone est en charge.

M^{me} Christina Kitsos (S). Ma question s'adresse à M. Pagani. Figurez-vous qu'il m'arrive souvent de passer devant le Musée d'ethnographie (MEG), et je vois souvent des cyclistes trébucher aux alentours parce qu'il y a un trou dans la route. J'aimerais savoir ce qui peut être fait pour y remédier.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Nous sommes en hiver et, de plus, il y a eu des travaux dans la rue qui fait front entre la Radio Télévision

Suisse et le MEG. Je vous demande humblement de m'envoyer une petite photo de ce trou. Le lendemain, il sera rebouché. Je vous remercie de me signaler cette anomalie sur notre domaine routier.

M. Stéphane Guex (EàG). Je suis régulièrement alerté par des habitants des Pâquis à propos d'une déchetterie sauvage à l'angle de la rue du Prieuré et de la rue de Berne, sur la petite place face à un loueur de voitures dont je tairai le nom.

Ma question est la suivante et s'adresse à M. Guillaume Barazzone, vous transmettez, Monsieur le président: quels sont les moyens mis en œuvre, d'une part, pour éviter que cette décharge demeure et, d'autre part, pour mieux sensibiliser notre population aux prestations de voirie et débarras? Je vous remercie.

Le président. Qui veut répondre? M. Barazzone n'est malheureusement pas là... Il vous sera donc répondu ultérieurement. La parole est à M. Olivier Wasmer.

M. Olivier Wasmer (LR). Je vous remercie, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Pagani. Je reviens sur les surcoûts du chantier de l'abri de protection des biens culturels à Artamis. En 2013, le Conseil municipal avait voté un crédit de 47 millions alors qu'il y en avait déjà un précédemment voté de 44 millions. Or on a appris qu'il y aurait des surcoûts pour l'évacuation des terres polluées – par la *Tribune de Genève*, bien évidemment, pas par votre département – et le chantier a continué. Vous avez été interpellé à plusieurs reprises par mon excellent ami et collègue Alexandre Wisard à ce sujet et à ce moment-là vous avez expliqué au Conseil municipal que vous interviendriez auprès des conseillers d'Etat Hodgers et Barthassat pour que l'Etat de Genève assume le paiement de ces dépassements.

Vous avez été interpellé à de très nombreuses reprises; à chaque fois, vous avez temporisé, et on a découvert qu'effectivement les surcoûts s'accumulaient. Vous avez toujours prétendu que vous étiez en négociations, qu'à l'époque ce n'était pas possible avec M^{me} Künzler, mais qu'avec ces deux magistrats vous alliez obtenir un paiement de l'Etat de Genève, puisque ces surcoûts s'accumulaient et que la durée de ce chantier s'allongeait.

Or, malheureusement, la réalité était tout autre. En effet, en date du 3 février 2015, très précisément, le Service de géologie, sols et déchets (GESDEC), sous la signature de son directeur M. Jacques Martelain, a répondu à M. Wisard que selon lui le GESDEC n'était pas concerné par la problématique des terres polluées, que ce n'était aucunement à l'Etat d'intervenir et, surtout, qu'à cette époque aucune négociation n'était en cours ni prévue.

C'est dire que vous avez manipulé le Conseil municipal pendant près de trois ans, en essayant de lui faire croire que tous ces surcoûts – un de plus, d'ailleurs, parmi tous les chantiers que vous menez (*remarque*) – seraient pris en charge par l'Etat de Genève alors que ce n'était pas vrai!

Le président. Monsieur, on se calme!

M. Olivier Wasmer. On se trouvait en période électorale et, aujourd'hui, une grande majorité des membres de ce Conseil municipal considèrent que vous l'avez trompé, d'autant que vous avez dit à l'époque qu'il y aurait encore des surprises. J'aimerais donc savoir pourquoi vous avez caché cette vérité au Conseil municipal et surtout quelles sont les surprises qui restent. Je vous remercie.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, je ne vous permets pas de prétendre que j'aie caché quoi que ce soit au Conseil municipal. Si vous avez des preuves, je les attends de pied ferme. De là à porter des accusations contre mes services et contre ma personne... Je trouve, Monsieur le président, que vous devriez rappeler à M. Wasmer les mœurs et les coutumes en vigueur dans ce Conseil municipal. J'attends vos preuves avec sérénité – avec sérénité! Vous ne pouvez pas affirmer que j'aurais baladé – pour employer un terme mesuré – ce Conseil municipal. J'ai fait état à chaque étape de la problématique et je vais vous la réexpliquer – vous me permettrez, Monsieur le président, de prendre le temps de cette explication à l'intention de ce nouveau Conseil municipal. C'est la seule attitude que j'adopterai pour essayer de modérer vos propos, Monsieur le conseiller municipal.

Il se trouve que j'ai demandé depuis le début – et j'ai même fait un recours au nom du Conseil administratif – de faire en sorte que le GESDEC prenne en charge sa part alors que ce sont eux qui ont dit qu'il fallait curer le terrain d'Artamis à 8 m de profondeur; quant à moi, j'étais pour aller à 15 m, jusqu'à la zone aquifère. C'est le GESDEC, que vous prétendez défendre, qui a refusé cette option. Nous sommes allés devant les tribunaux, et nous avons perdu sur ce dossier. Après, le GESDEC est venu vers nous en disant que ce n'était plus relatif à la nappe phréatique qui met en danger le Rhône, que c'était de la pollution inerte et que c'était donc à la charge des opérateurs de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS), et ainsi de suite. C'est dans ces conditions-là que nous avons dû opérer et que les dépassements effectivement constatés ont été présentés à ce Conseil municipal. A chaque fois j'en ai fait état, et le Conseil municipal a approuvé mes démarches, et non pas ces dépassements que j'aurais effectués sous

couvert, dans la poussière, ce que font vos députés et vos magistrats au Conseil d'Etat, que j'aurais cachés à ce parlement. J'estime avoir fait mon travail, avoir fait économiser beaucoup d'argent à la Ville, et le seul litige qui reste – je m'en suis expliqué auprès de la commission des finances – c'est un million qu'une entreprise très importante de la région réclame parce que j'ai effectivement serré le robinet. C'est tout, Monsieur le conseiller municipal, et je vous mets une fois de plus au défi de prouver vos graves accusations. Même si vous avez un bout de papier entre les mains, cela ne suffit pas quand on use de ce genre de procédés.

M. Vincent Subilia (LR). Ma question, elle aussi, s'adresse à M. Pagani, mais, rassurez-vous, elle n'a pas vocation polémique. J'aurais simplement souhaité savoir où en était le projet du Manège, dont je crois me souvenir que nous l'avions voté dans ce plénum. En effet, j'observe, pour passer fréquemment devant, que les places de parc qui s'y trouvent et qui sont vouées à disparaître ont fait l'objet d'un nouveau marquage sur le parvis et qu'une nouvelle barrière semble équiper désormais cet endroit.

Je m'étonne qu'on ait consenti à des investissements, si tel était effectivement le cas, puisque, si mes souvenirs sont bons, vous nous promettiez que les travaux devaient démarrer très bientôt. Je vous serais donc reconnaissant de nous indiquer le calendrier des travaux envisagés.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous avons acquis la propriété de ce bâtiment grâce à votre approbation. Nous avons lancé un concours qui a donné des résultats qu'on connaît – de très bons résultats. Nous sommes en train de travailler avec les mandataires, soit les lauréats du concours. En principe c'est deux ans, donc nous en sommes, au niveau des procédures, à un an et quelques mois. Je vous présenterai une proposition de réalisation de la crèche et de la maison de quartier très prochainement. Je crois que c'est à la fin de cette année que je dois vous présenter cette proposition de crédit d'investissement.

Parallèlement à cela, comme nous sommes devenus propriétaires, les précédents propriétaires, c'est-à-dire l'Etat de Genève, qui avait des locataires qui ne se plaignaient pas beaucoup, se sont plaints de la lumière et de toute une série de choses. Ma collègue Sandrine Salerno a donc jugé nécessaire de faire un projet pour remettre tout cela en ordre pendant quelques années – c'est des coups de pinceau, c'est de l'électricité à remettre aux normes, ce qui n'a pas entraîné beaucoup de dépenses – afin d'accueillir pendant encore une année ou deux, dans des conditions plus ou moins bonnes, nos locataires des parkings, qui ont besoin de prestations à peu près convenables.

M. Simon Brandt (LR). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan. Je répète: ma question s'adresse à M. Sami Kanaan; s'il pouvait m'écouter... Cela concerne la publication de ce jour sur son blog, à propos de la nouvelle patinoire. Si ce que vous avez écrit me réjouit, je m'étonne tout de même quelque peu du fond, dans la mesure où vous vous positionnez comme un simple spectateur sur une situation que vous dénoncez à juste titre alors que vous êtes responsable des sports en Ville de Genève. Vous avez la haute main sur la gestion de la patinoire des Vernets et vous êtes forcément impliqué dans la construction de la nouvelle patinoire. Ma question est donc la suivante: pourquoi ne faites-vous pas preuve de davantage de volontarisme dans ce dossier, comme pour la Nouvelle Comédie, plutôt que de garder une forme de platitude et de résignation, alors que vous pourriez en faire bien davantage? Ce n'est qu'une question de volonté politique!

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur Brandt, je salue votre enthousiasme pour une nouvelle patinoire, que je partage. Cependant, je ne peux pas faire le travail à la place du Canton... Cela fait des mois que je vous le dis; chaque fois que vous me posez la question, je vous réponds. Je ne peux en rien forcer le Canton. Nous avons des contacts réguliers, mais je ne peux pas décider à la place du Canton. C'est aussi simple que cela!

A moins que vous ne vouliez, vous, Conseil municipal, que nous construisions une patinoire à Lancy, ce qui me paraît un peu compliqué à justifier. Aujourd'hui, il faut un accord. Cela fait depuis 2010 que cela se négocie, que nous sommes présents, mon collègue de Lancy et moi; nous insistons pour que ça avance, car les Vernets vieillissent... (*Remarque de M. Brandt.*) Oui, sauf que nous ne sommes pas à la manœuvre, car il s'agit d'une patinoire cantonale!

Il faut comprendre quelque chose une fois pour toutes: on ne peut pas reprocher à la Ville de Genève de se mêler de tout en permanence et vouloir qu'on aille construire une patinoire au Trèfle-Blanc, Monsieur Brandt! La Nouvelle Comédie est sur le territoire de la ville de Genève, ainsi que les Vernets, mais si vous voulez que la Ville construise une patinoire à Lancy, il faut le dire – bon, d'accord! Toutefois nous ne pouvons pas le faire, nous avons 5 millions au plan financier d'investissement (PFI) pour cette patinoire... L'enjeu, je dois vous le dire, Monsieur Brandt, c'est qu'il y a le Canton, bien sûr, mais aussi le club, qui doit présenter un plan financier crédible, sinon c'est le stade de Genève «bis», quel que soit l'enthousiasme qu'on a pour le club!

Les négociations sont en cours. Aujourd'hui c'est ce que je dis: si le club espère des subventions à une structure privée, ça ne fonctionnera pas. C'était donc vraiment un coup d'avertissement pour que les partenaires se mettent enfin à avancer, mais on ne peut pas faire boire un âne qui n'a pas soif! Nous avons effec-

tivement fait un tas de pressions et de contacts non publics. C'était une manière d'attirer l'attention sur le fait qu'il faut enfin que les choses avancent. Cependant je ne peux pas forcer M. Dal Busco, M^{me} Emery-Torracinta, M. Hodggers et M. Barthassat à faire le travail à ma place. A moins que vous n'ayez une solution magique – je vous écoute volontiers!

M^{me} Vera Figurek (EàG). Ma question s'adresse à M. Guillaume Barazzone, mais je vois qu'il est absent, donc peut-être que M^{me} Alder pourra me répondre. J'ai été interpellée il y a déjà quelque temps concernant l'entrée du préau du Mail, y compris vers le parc Gourgas. Il s'y trouve en effet, du samedi soir au dimanche matin, des groupes de jeunes qui font la fête. Cela n'est pas bien méchant; simplement, le dimanche matin, ils ont parfois des attitudes un peu provocatrices. Des parents d'élèves ont vu des jeunes uriner sur des jeux d'enfants, ce qui pose quelques problèmes de salubrité. Ils ont interpellé la police municipale, c'est pourquoi cela aurait été bien que M. Barazzone réponde – si vous pouviez lui transmettre... – mais, en fait, rien ne s'est amélioré. J'aimerais savoir ce qu'il en est et si la Ville a pris cela en main, pour pouvoir rassurer ces parents d'élèves.

M^{me} Esther Alder, maire. Madame la conseillère municipale, vous savez que mes services, notamment le Service des écoles et institutions pour l'enfance, ont à cœur de rendre les préaux propres, car il en est fait un usage intensif, surtout lors des week-ends. S'agissant des places de jeux, nous avons également des équipes de nettoyage. Maintenant, et je fais encore référence au budget, vous vous rappelez que le budget voté pour 2016 a été amputé de plus de 300 000 francs, si mes souvenirs sont bons, en matière de nettoyage, notamment sur les lignes 31 de mon département.

Ces coupes linéaires sur les groupes 31 et 36 concernaient donc aussi des tâches de nettoyage, raison pour laquelle, aujourd'hui, cela devient très difficile, alors qu'avec les moyens dont nous disposions avant cette coupe, nous étions déjà très justes... Néanmoins, je ferai part de vos préoccupations au Service des écoles et institutions pour l'enfance.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Ma question s'adresse à M. Pagani. Il y a de cela un mois, nous avons lu dans la presse que vous étiez en train d'étudier des logements provisoires pour requérants d'asile à la rue de Montbrillant. Je voudrais savoir où on en est et, le cas échéant, si cela devait se concrétiser, quelles mesures seraient prises en amont pour permettre aux habitantes et aux habitants du quartier de participer au mieux à cet accueil.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, je vous livre un scoop, car même mes collègues ne sont pas au courant. L'Etat voulait implanter ces logements au chemin Rigot, là où nous sommes en train de faire des travaux, ce qui aurait nécessité de casser tout ce que nous étions en train de faire. Lors d'une rencontre que nous avons eue, M^{mes} Salerno et Alder et moi-même, avec l'Hospice général, nous avons effectivement dit que nous essaierions de trouver un autre lieu.

Or cette bande de terre, réservée pour une autoroute qui devait passer derrière la gare de Cornavin, est un peu en jachère aujourd'hui. Nous avons fait faire une étude qui a révélé qu'il était possible de mettre 5000 m² de surface bâtie à la disposition des locaux d'urgence. Je m'en suis ouvert auprès de l'Hospice général, avec lequel une rencontre est prévue; encore faut-il que l'Hospice général soit d'accord d'y implanter ces locaux provisoires. Suite à la parution de l'article que vous citez, Monsieur Gisselbaek, la paroisse de Montbrillant a mis à disposition ses ressources, son personnel bénévole, sa cuisine et sa salle commune pour accueillir les réfugiés et les migrants qui nous seraient attribués par quota dès l'année prochaine.

J'ai même pensé que les bâtiments scolaires à Trembley prochainement désaffectés, vu l'ouverture en septembre de l'école de Chandieu, pourraient être mis très rapidement à la disposition de l'Hospice général. Pour l'instant, tous les feux sont donc au vert, et je me réjouis d'organiser une séance publique avec les personnes de l'Ilot 13, de la paroisse de Montbrillant et d'autres qui voudraient s'associer aux démarches de la Ville pour accueillir dans de très bonnes conditions cette population, qui en a bien besoin après tous ses périples et les souffrances qu'elle a subies.

M. Christo Ivanov (UDC). Ma question s'adresse à M. Pagani. Elle concerne entre autres les travaux au quai des Bergues. En effet, Monsieur le magistrat, les commerçants s'inquiètent des futurs travaux et de leur durée. De nouveaux commerçants s'installent: Breitling, la Banque Syz, Ladurée – qui va s'installer sur 300 m² à la place des Bergues –, la maison de vente aux enchères De Pury, etc.; c'est une zone en plein mouvement.

De plus, l'immeuble du 29, quai des Bergues, où se situe l'opticien et par ailleurs président de l'association des commerçants, M. Alain Jacques, est vendu, et les commerçants auraient reçu leur congé. Donc ça «brasse» beaucoup dans le quartier, comme vous l'imaginez, Monsieur le magistrat. Telle est donc ma question, et je vous remercie pour votre réponse, si bien entendu vous souhaitez renouer le dialogue avec les commerçants qui s'inquiètent des travaux et de leur calendrier, de même que de la fermeture entre la rue de Coutance et la rue Rousseau.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il se trouve que je suis passé dernièrement à vélo au quai des Bergues, où je me suis fait héler par un des commerçants qui avaient signé une pétition. Nous avons pu discuter comme il se doit, à la genevoise, un peu fermement, de cette problématique, et je me suis entendu avec ce monsieur sur le trottoir; je lui ai dit la chose suivante. Il y a deux procédures: l'une consiste à couper ce quai en encorbellement; personne, y compris au Conseil municipal, ne remet en cause l'objectif d'assainir ce qui est aujourd'hui derrière les barrières, pour couper l'encorbellement et réaménager le quai dans sa largeur d'origine. Une autorisation de démolir sera publiée. J'espère que je n'aurai pas d'opposition, car je me suis engagé à ce que les travaux durent le moins longtemps possible, soit de septembre de cette année à juin de l'année prochaine; je me suis engagé à organiser une assemblée publique dès le moment où nous aurons un projet d'aménagement a minima, afin de recueillir les doléances des uns et des autres, et à déposer une demande en autorisation de construire.

Je me suis même engagé envers ce commerçant, et c'est là où je veux en venir, à rediscuter du statut de la rue. Aujourd'hui, elle est constituée de deux zones piétonnes et d'une zone de rencontre. Comme il y a visiblement de nouveaux parterres, nous allons discuter, mais de grâce, Monsieur le conseiller municipal, ne créez pas de blocage avec des oppositions ou n'encouragez pas des oppositions incongrues sur la démolition de l'encorbellement! Je me suis même engagé devant ce commerçant à étudier la possibilité d'installer les grues qui devront cisailer le pont de manière à permettre aux commerçants de vaquer à leurs occupations pendant les travaux. Ce sera de l'acrobatie, non pas intellectuelle, mais de génie civil! Toujours est-il que ce sont là les deux engagements que j'ai pris pour ne pas être bloqué, parce qu'il est déplorable de voir ce quai dans cet état. Ça fait chantier, ça fait friche industrielle; ça ne fait pas un effet correct pour la rade de Genève. Merci de votre attention et de votre compréhension.

Le président. La parole n'étant plus demandée, nous arrivons à la fin des questions orales. Nous allons maintenant passer au vote des urgences. La première motion d'ordonnancement est de M. Alain de Kalbermatten et concerne un nouvel objet du Parti démocrate-chrétien, le projet de délibération PRD-114 du 8 mars 2016 de M^{me} et M. Lionel Ricou et Anne Carron: «Évaluons les fonds généraux pour la culture émergente de la Ville de Genève». Je donne la parole à M. Lionel Ricou.

M. Lionel Ricou (DC). Merci, Monsieur le président. Brièvement, nous revenons avec cet objet sur notre déclaration du 15 décembre. Nous avons alors demandé un audit sur les fonds généraux pour la culture; nous avons annoncé

que si cet audit nous était remis et que nous en étions satisfaits, nous étions prêts à revenir sur la réduction du fonds sur la culture émergente. Avec cet objet, nous concrétisons notre promesse faite le 15 décembre.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-114 est acceptée par 38 oui contre 32 non.

(Remarques.)

Le président. Nous avons déjà sonné et, pour la petite histoire, les conseillers et conseillères municipaux sont censés être dans la salle. Nous passons à la deuxième motion d'ordonnancement signée par M^{me} Natacha Buffet-Desfayes sur un nouvel objet du Parti libéral-radical, le projet de délibération PRD-115 du 8 mars 2016 de M^{me} Natacha Buffet-Desfayes: «Le statut du personnel de la Ville de Genève doit respecter la Constitution». Je donne la parole à M^{me} Natacha Buffet-Desfayes.

M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR). Merci, Monsieur le président. Nous demandons l'urgence sur ce projet de délibération à la fois pour répondre à la brûlante actualité sur la question de la laïcité, ensuite pour la raison très simple, qu'il est toujours bon de rappeler, que la laïcité est l'un des principes fondateurs de notre République de Genève et, enfin, parce que la Ville de Genève, plus grande commune de notre canton, se doit d'être exemplaire dans l'application du principe de laïcité inscrit dans la Constitution. Nous souhaitons montrer ainsi un signal positif en vue de la discussion et de la votation qui aura lieu l'automne prochain sur la laïcité de l'Etat. Je vous remercie donc d'accepter cette urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-115 est acceptée par 41 oui contre 31 non.

Le président. La troisième motion d'ordonnancement, signée par M. Daniel Sormanni, porte sur la motion M-1210, «Pour une Genève «smart»!», déjà inscrite à l'ordre du jour. La parole est à M. Daniel Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il s'agit de la motion M-1210 inscrite au point 151 de notre ordre du jour et qui a déjà été déposée il y a un mois ou deux.

Elle a trait à la problématique des réseaux, notamment wi-fi et en collaboration avec Naxoo. Vous savez que cette nuit Naxoo ferme le rideau sur la diffusion analogique; il n'y aura désormais plus de diffusion analogique sur le câble de Naxoo.

Par conséquent, je pense qu'il est bon que nous puissions discuter sur l'ensemble de cette problématique. Il y a Naxoo, c'est vrai, mais aussi la thématique «smart city» relative à la collaboration avec ces réseaux. Il faut utiliser ces réseaux, sinon ça ne sert à rien. Je vous invite donc à voter l'urgence sur cet objet, qu'il est nécessaire de renvoyer à la commission des finances. Je vous en remercie par avance.

(Remarque.)

Le président. Monsieur Leisi, le règlement prévoit simplement une minute de parole pour l'un des signataires, dans ce cas M. Sormanni.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1210 est refusée par 39 non contre 34 oui.

Le président. La quatrième motion d'ordonnancement, signée par M. Daniel Sormanni, concerne la motion M-1215, «Non à la suppression du porc en milieu scolaire», déjà inscrite à l'ordre du jour. Je donne la parole à l'un des signataires de la motion, M. Laurent Leisi.

M. Laurent Leisi (MCG). Merci, Monsieur le président. Cette motion a été déposée dans un premier temps avec un terme inapproprié dans son titre, en l'occurrence le terme «interdiction», c'est pourquoi elle a été redéposée avec un terme factuel, c'est-à-dire la «suppression» du porc en milieu scolaire, en tout cas dans une partie du milieu scolaire qui concerne à peu près 1500 élèves à Genève. Il n'est pas question ici de s'accorder sur les raisons du pourquoi de cette suppression, mais bien d'essayer d'en débattre et d'en comprendre les causes réelles et profondes. Je vous engage donc à ouvrir le débat, parce qu'il me semble que la population le demande, et à accepter cette urgence. Merci.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1215 est refusée par 44 non contre 27 oui (2 abstentions).

Le président. La cinquième motion d'ordonnancement est signée par M. Daniel Sormanni et concerne un nouvel objet du Mouvement citoyens genevois, le projet de délibération PRD-116 du 8 mars 2016 de M^{me} et MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, François Bärtschi, Claude Jeanneret, Carlos Medeiros, Jean-Philippe Haas, Danièle Magnin, Laurent Leisi et Amar Madani: «Employés de la Ville de Genève: pour l'application d'une laïcité respectueuse de nos concitoyens et conforme à notre culture traditionnelle». Personne ne souhaitant prendre la parole, nous entrons en procédure de vote.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-116 est refusée par 34 non contre 28 oui (11 abstentions).

Le président. La sixième motion d'ordonnancement, signée par M. Grégoire Carasso et M^{me} Albane Schlechten, porte sur un nouvel objet déposé par les groupes socialiste, des Verts et Ensemble à gauche, la résolution R-193 du 8 mars 2016 de M^{mes} et MM. Albane Schlechten, Simon Gaberell, Olivier Gurtner, Grégoire Carasso, Brigitte Studer, Jean Rossiaud, Tobias Schnebli et Morten Gisselbaek: «Pour une vraie place de la culture dans le PAV». Je donne la parole à M^{me} Albane Schlechten, cosignataire de cet objet.

M^{me} Albane Schlechten (S). Merci, Monsieur le président. Pourquoi demander l'urgence sur un sujet pour intégrer la culture, qui actuellement ne fait pas partie des structures existantes, dans les discussions sur le PAV? On a l'impression que, pour le PAV, on peut attendre 2050, mais il y a quand même des choses qui se dégagent avant cela. Des projets seront déposés beaucoup plus rapidement. C'est aussi une résolution intercommunale dont l'enjeu de collaboration est de travailler avec les communes amies de Lancy et Carouge. Cette résolution répond à une forte demande de lieux de culture et de sortie. On en veut pour preuve les différentes pétitions demandant des espaces pour la culture ainsi que la résolution du Collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée, que vous avez bien reçue en plénière. Vous avez également accepté qu'on mette les salles communales à la disposition des jeunes. J'espère donc qu'aujourd'hui aussi vous aurez une vision sur ce PAV et sur la culture pour les jeunes, principalement dans le PAV, et que vous défendrez cette résolution pour qu'elle ne traîne pas encore deux ans dans les méandres de l'ordre du jour du Conseil municipal.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la résolution R-193 est acceptée par 37 oui contre 31 non (2 abstentions).

Le président. La septième motion d'ordonnancement émane du groupe des Verts et porte sur un objet déjà inscrit à l'ordre du jour, la résolution R-192, «Désinvestissons du pétrole, du gaz et du charbon: vers une Ville de Genève «zéro fossile», du groupe des Verts. Je donne la parole à M. Jean Rossiaud.

M. Jean Rossiaud (Ve). Je vous remercie, Monsieur le président. Le groupe des Verts a déposé cet objet dans le but que la Ville de Genève soit une ville «zéro fossile», c'est-à-dire qu'elle refuse d'investir dans le pétrole et dans le gaz, pour des raisons écologiques et financières. En matière d'écologie, vous savez que la Ville s'est engagée dans le «100% renouvelable», qu'aujourd'hui le gaz et le pétrole ne sont pas des énergies d'avenir. Pour les raisons financières, les financiers s'aperçoivent aussi qu'il ne s'agit pas de produits d'avenir et c'est pour cela qu'ils n'investissent plus dans le pétrole, lequel va donc se casser la figure. Dès lors, pourquoi l'urgence? Parce qu'il existe maintenant un réseau de villes au niveau international, notamment Copenhague, qui a lancé ce processus. Nous demandons donc à la Ville de Genève de prendre vite le train en marche et d'être parmi les pionnières en la matière, surtout que le Conseil administratif s'est déjà proposé d'entrer dans cette politique que nous soutenons.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la résolution R-192 est acceptée par 37 oui contre 34 non (2 abstentions).

Le président. La huitième motion d'ordonnancement est signée par M^{me} Sandrine Burger, MM. Grégoire Carasso et Tobias Schnebli et concerne un objet déjà inscrit à notre ordre du jour, la motion M-1201, «Pour ne pas laisser les handicapés aux portes de la ville», des groupes des Verts, socialiste et Ensemble à gauche. Je donne la parole à M^{me} Sandrine Burger.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Merci, Monsieur le président. Pour rappel, la loi fédérale relative à l'égalité des personnes handicapées est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004, il y a donc plus de dix ans. La nouvelle Constitution genevoise, qui a divers articles en lien avec l'inclusion des personnes handicapées, est entrée en vigueur en juin 2013. Malgré ces deux importants actes de loi auxquels la Ville doit se plier, il n'y a toujours aucune politique concrète du handicap au niveau de la Ville. Il y a des initiatives individuelles par-ci par-là, notamment au niveau du département de la culture, grâce aux anciens magistrats Verts et au magistrat actuel qui les continue, mais il n'y a pas de véritable politique du handicap transversale à tous les départements de la Ville. C'est pourquoi nous demandons

l'urgence sur cet objet. Les personnes handicapées sont des citoyens comme les autres qui ont aussi le droit de participer à notre société et d'y être inclus.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1201 est acceptée à l'unanimité (72 oui).

Le président. La neuvième motion d'ordonnancement est signée par M^{me} Marie-Pierre Theubet, MM. Grégoire Carasso et Tobias Schnebli et concerne le rapport M-1040 A, «Pour un lieu d'accueil de nuit à l'année destiné aux personnes à la rue». Je donne la parole à M. Carasso.

M. Grégoire Carasso (S). Merci, Monsieur le président. Cette motion traite d'une urgence sociale. Elle a été déposée en 2012 et votée en 2014 à une assez large majorité en commission, à la faveur de l'abstention à l'époque des groupes démocrate-chrétien et libéral-radical. Cette motion ne demande rien d'autre qu'un lieu d'accueil de nuit à l'année destiné aux personnes à la rue. Il nous semble nécessaire, maintenant que l'hiver prend fin et que les structures d'accueil en ville de Genève vont fermer, d'aborder et de prendre en main ce débat.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport M-1040 A est acceptée par 61 oui contre 8 non (3 abstentions).

Le président. La dernière motion d'ordonnancement concerne une urgence demandée par M. Pagani pour une nouvelle proposition du Conseil administratif relative à la convention sur le parc Hentsch, la proposition PR-1173¹. Je donne la parole à M. Rémy Pagani.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, exceptionnellement (*rires de M. Sormanni*), parce que je me suis engagé auprès de M. Hentsch... Non, mais, sérieusement, Monsieur Sormanni, il s'agit de l'«urgence de l'urgence», ça vous ne l'avez jamais eu! Je me suis engagé en juin de l'année passée. M^{me} la maire Esther Alder a inauguré ce parc. Nous avons eu des tas de problèmes en matière de charges financières. Je me suis engagé auprès du staff qui entoure M. Hentsch pour présenter aujourd'hui cette proposition. Il s'agit simplement de l'envoyer à la commission des travaux et des constructions ou à

¹ Voir *Mémorial* N° 51.

Propositions des conseillers municipaux – Interpellations
Questions écrites

celle des finances. Vous aurez le temps de l'étudier, d'examiner les charges, et tout et tout... Je vous demande donc humblement ce petit effort sur vous-mêmes comme j'ai dû faire ce petit effort sur moi-même pour satisfaire à une promesse que j'avais faite en juin dernier. Je vous remercie.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la proposition PR-1173 est acceptée sans opposition (64 oui et 8 abstentions).

6. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions écrites.

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous souhaite un très bon appétit et vous donne rendez-vous à 20 h 30. Au revoir.

Séance levée à 18 h 50.

SOMMAIRE

1. Exhortation	5286
2. Communications du Conseil administratif	5286
3. Communications du bureau du Conseil municipal	5286
4. Ratification de la nomination de la Société fiduciaire Berney & Associés SA en tant qu'organe de contrôle de la Fondetec (D-53)	5288
5. Questions orales	5306
6. Propositions des conseillers municipaux	5337
7. Interpellations	5337
8. Questions écrites	5337

Le mémorialiste:
Ramzi Touma